

Rencontre(s)

25 septembre 2013

Diversité du tissu économique et dynamiques de la métropolisation

10



agence d'urbanisme de rouen
et des boucles de seine
et eure

Les participants

Pierre Bourguignon, Président de l'agence d'urbanisme de Rouen et des boucles de Seine et Eure,
Maire de Sotteville-lès-Rouen, Vice-Président de la CREA

Christian Greboval, Maire de Saint-Pierre-des-Fleurs,
Vice-Président de la Communauté de communes d'Amfreville-la-Campagne

Marie Guguin, Adjointe au Maire de Bois-Guillaume-Bihorel,
Conseillère communautaire de la CREA

Pascal Houbron, Maire délégué de Bois-Guillaume-Bihorel, Vice-Président de la CREA

Brigitte Langlois, Maire de Catenay, Présidente du Syndicat Mixte du Pays entre Seine et Bray

Marc Massion, Sénateur-Maire de Grand-Quevilly, Vice-Président de la CREA

Alain Nave, Conseiller communautaire, Communauté de communes du Plateau de Martainville

Jacques Charron, CCI de Rouen

Sylvain Comte, DREAL Haute-Normandie

Camille Descheres, CCI de Rouen

Antoine Duchesne, Syndicat Mixte Région Caux Seine

François Galland, DDTM 76

Géraldine Gouhier, Université de Rouen

Mallorie Huguet, DREAL Haute-Normandie

Geneviève Larmaraud, AURBSE

Christine Leroy, HAROPA

Cyrille Mansour, Pays du Roumois

Philippe Matheron, DATAR

Mathieu Monier, AURBSE

Laurent Moreno, AURBSE

Pierre-Denis Sens, CCI de Rouen

Paule Valla, la CREA

Jean-Charles Vincent, Syndicat Mixte Région Caux Seine



erci à toutes et à tous d'avoir pu libérer de votre temps qui est précieux, afin de participer à nos dixièmes Rencontre(s).

Nous allons, ce matin, aborder la question de « la diversité du tissu économique et des dynamiques de la métropolisation ». C'est un thème que nous avons retenu à la fin de l'année 2012 comme devant être proposé dans notre programme de travail 2013 lors d'une Rencontre(s), c'est-à-dire

lors d'un moment où élus, responsables d'institutions, responsables des secteurs professionnels peuvent se rencontrer et faire le point de l'évolution du travail de l'agence.

Or, il se trouve que nous abordons cette question aujourd'hui, dans un contexte d'une grande actualité. Il y a d'abord les débats relatifs au projet de loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, qui sera examiné en deuxième lecture au Sénat en octobre. Cependant, ce matin nous n'aborderons pas la métropolisation sous un angle institutionnel, d'autant que nous-mêmes, agence d'urbanisme, ne sommes pas une couche supplémentaire du mille-feuille politico-administratif, mais un instrument de travail permettant à chaque acteur d'avoir plus d'éléments de réflexion. Nous essayerons donc d'observer et d'analyser objectivement le processus de métropolisation qui relève de l'économie, de la géographie, de la mise en réseau. Et pour cela, comme à chacune de nos Rencontre(s), nous serons aidés par la participation d'un expert. Je souhaite donc la bienvenue à Philippe Matheron, chef de la mission métropoles à la DATAR, qui a accepté de prendre le temps de venir travailler avec nous.

Je parlais d'actualité et, à ce titre, je ferai référence à deux temps importants qui concernent directement notre bassin de vie.

Le premier est l'arbitrage rendu par le Premier Ministre, le 9 juillet dernier, sur les investissements prioritaires retenus dans le rapport de la commission « Mobilité 21 » présidée par Philippe Duron. Deux projets majeurs ont vu leur horizon temporel et financier se préciser.

Il s'agit de la nouvelle gare d'agglomération de Rouen et du traitement du point noir rouennais par un tunnel ferroviaire sous la Seine qui concrétisent, avec le traitement absolument nécessaire de la liaison Mantes-Paris, les aménagements prioritaires de la ligne nouvelle Paris-Normandie. C'est quelque chose d'important, d'autant que l'accord des acteurs locaux sur le positionnement de la gare à Saint-Sever date de sept ans.

Le deuxième projet prioritaire nous concernant est le futur contournement Est/liaison A28-A13, élément moteur dans une des dimensions de l'activité économique qui caractérise pour une grande partie l'activité du très grand Rouen, c'est-à-dire le Grand Port Maritime.

Cette infrastructure est une réponse en termes d'attractivité économique, de desserte plus efficace et sûre de notre bassin de vie.



La mobilisation des élus et des acteurs économiques locaux qui se renforce, qui se précise a été décisive dans cette avancée majeure pour notre région.

L'horizon de ces projets est désormais fixé entre 2020 et 2030. Il nous faut donc nous y préparer et savoir les anticiper. Le cadre de ces projets est lui aussi défini : il s'inscrit notamment dans les futurs Contrats de Plan État/Région (CPER) et, spécifiquement pour la vallée de la Seine, dans une contractualisation inter-régionale. Il y a donc nécessité à ce que l'intelligence collective et individuelle puisse encore se développer.

Le deuxième temps d'actualité concerne le rapport du Conseil Économique, Social et Environnemental Régional (CESER) de Haute-Normandie, qui a été voté le 23 septembre. Il s'intitule « Les services supérieurs, une ambition régionale pour créer la différence » et contient 9 axes de préconisations.

Voilà donc deux approches, deux éléments qui contribuent à renforcer l'attractivité et le rayonnement de Rouen, de notre bassin de vie, mais aussi de la Haute-Normandie. Donc, on est bien sûr les dimensions d'apport d'intelligence collective de l'agence d'urbanisme.

Tous ces éléments sont indissociables, s'interpénètrent et s'alimentent mutuellement. Certes, on aura sûrement besoin d'expertises supplémentaires, mais il nous faut aussi pouvoir aider les uns et les autres à se situer dans les décisions à prendre, chacun dans sa responsabilité, au niveau des SCOT, au niveau des Pays, au niveau des communautés d'agglomération, des communautés de communes, avec tous les autres partenaires de l'agence : le grand port maritime, l'université, l'établissement public foncier, les chambres consulaires, les deux départements de Seine-Maritime et de l'Eure, et la région de Haute-Normandie.

Je vais à présent demander à Laurent Moreno, Directeur Général de l'agence d'urbanisme, de préciser le déroulement de la matinée.

Merci Président.

Je vous propose donc d'articuler nos travaux ce matin en deux temps. Mathieu Monier, chargé d'études en développement économique va tout d'abord présenter l'analyse du tissu économique local à partir de l'observation des emplois, des établissements, des secteurs d'activités, des emplois métropolitains supérieurs et de leurs évolutions.

En fait, il va partir de l'identité et de la réalité industrielles de notre bassin de vie, en les relativisant néanmoins pour montrer que nous avons aussi un tissu économique diversifié et des processus de mutations économiques qui sont en marche localement et sur lesquels il est possible de construire un certain nombre de stratégies. Et quand je parle de diversification, ce n'est pas forcément de la diversification subie, cela peut être aussi de la diversification choisie.

Dans un deuxième temps, Philippe Matheron, va nous aider à positionner Rouen dans la hiérarchie des agglomérations européennes et dans les réseaux matériels et immatériels. C'est un regard qu'on a assez peu l'habitude d'avoir.

Mais avant de les entendre, je souhaite fixer quelques repères sur la question des métropoles.

On peut d'abord dire que les métropoles sont des objets faciles à identifier, mais des objets néanmoins mouvants, susceptibles d'évoluer dans le temps, qui doivent donc être abordés plutôt sous un angle dynamique que sous un angle statique. Une métropole n'est jamais un objet fini, c'est un système qui fonctionne, qui se déploie, qui se contracte, etc.

Mais comment identifier les métropoles ? Dans un espace économique très ouvert, les villes, les agglomérations, les métropoles cherchent à rassembler des fonctions de commandement, des fonctions stratégiques, des fonctions d'autonomie, qui leur permettent à la fois de rayonner sur les territoires environnants, et aussi de tisser des liens avec d'autres réseaux, avec d'autres métropoles. En fait, une métropole est le point de rencontre entre des fonctions d'excellence ou stratégiques et un espace en développement. Il faut donc, à la fois, des fonctions et un territoire sur lequel elles s'exercent.

Pour mesurer leur évolution, il faut nécessairement partir d'un classement, quelle que soit l'échelle retenue (mondiale, européenne, nationale, régionale...). Ces classements ne sont jamais statiques et la question n'est pas tant de savoir où l'on est positionné que de savoir quelle est la capacité que l'on a de changer de place, d'évoluer, de progresser. Donc, regarder si Rouen progresse est tout aussi important que de regarder où se positionne l'agglomération.

La métropolisation, c'est aussi une respiration. C'est la concentration des emplois dans les cœurs urbains et métropolitains, et la diffusion des populations dans leurs territoires d'influence. En France,



l'une des traductions de ce phénomène est l'étalement urbain qui est également présent à l'échelle européenne. Finalement, la métropole parisienne, où s'arrête-t-elle ? Est-ce dans l'Eure ? Est-ce entre l'Eure et la Seine-Maritime ? Est-ce au Havre ? Et la métropole rouennaise, où s'arrête-t-elle ?

La métropolisation pose, du coup, avec une grande acuité la question de la création de richesses. Mais quand on parle de richesses, il faut aussi réfléchir à leur diffusion, à l'irrigation des espaces régionaux qui sont en lien avec la métropole. Et cette question est une question permanente, que l'on soit en période de croissance économique ou que l'on soit en période de difficulté économique, de crise économique. On considère qu'en période de croissance, la métropole vient distribuer son revenu sur les territoires environnants, et elle est alors en capacité de coopérer, de rayonner. En période de crise économique, on a toujours la tentation de penser qu'elle viendrait assécher les territoires en concentrant tout à son propre profit, sans forcément en faire bénéficier son espace d'interaction.

La question métropolitaine est économique : c'est le développement. Mais la redistribution, la coopération, y compris avec les populations régionales, donne aussi une dimension sociale. La métropole, ce n'est pas que de la productivité, que de la production économique. Ce sont des échanges matériels, immatériels, avec d'autres espaces en France, en Europe, dans le monde. Il y a des toutes petites agglomérations, y compris en France, qui ont des liens avec des grandes métropoles internationales. Il y a des grandes agglomérations en France qui n'ont des liens qu'avec leur proche bassin régional. On voit bien que la taille est un critère mais que ce n'est pas le critère le plus significatif, le marqueur le plus important de la métropolisation.

Le dernier constat est que l'image de l'Europe est généralement celle d'une Europe continentale. En effet, l'espace délimité par les agglomérations de Paris, Londres, Hambourg, Munich et Milan concentre près du tiers de la population européenne. C'est cet espace que les géographes avaient appelé « la banane bleue ». En revanche plus de la moitié de la population européenne (un peu plus de 54 %) vit à moins de 100 km d'une côte. La population européenne est ainsi majoritairement maritime. Et c'est important pour nous parce que nous sommes maritimes, à moins de 100 km de la mer, donc nous sommes dans cette catégorie d'agglomérations, de métropoles européennes. Et si l'on regarde la tendance, on voit que ce sont les agglomérations de 500 000 à 1 million d'habitants qui ont la croissance démographique la plus forte depuis un quart de siècle, c'est-à-dire sur une période quand même assez longue. Sur la même période, les grandes métropoles multimillionnaires stagnent, voire perdent de la population, comme l'aire urbaine de Paris qui, avec à peu près 10 millions d'habitants a un solde migratoire négatif. Ces grands systèmes, ces villes-monde

en Europe, ces systèmes urbains très concentrés, notamment en Allemagne et au nord de l'Italie, sont des systèmes très denses, mais qui n'ont pas forcément de croissance démographique. Il est donc intéressant d'avoir en tête que, y compris à l'échelle européenne, être à 100 km de la mer et avoir une population entre 500 000 et 1 million d'habitants, c'est se situer plutôt dans la catégorie des villes et des agglomérations dont la démographie progresse et qui ont un rôle à jouer à l'avenir. Mathieu Monier va rentrer davantage dans le vif du sujet économique concernant le bassin de vie de Rouen, je lui laisse maintenant la parole.

emplois réseaux diversification

Analyse du tissu économique du bassin de vie de Rouen

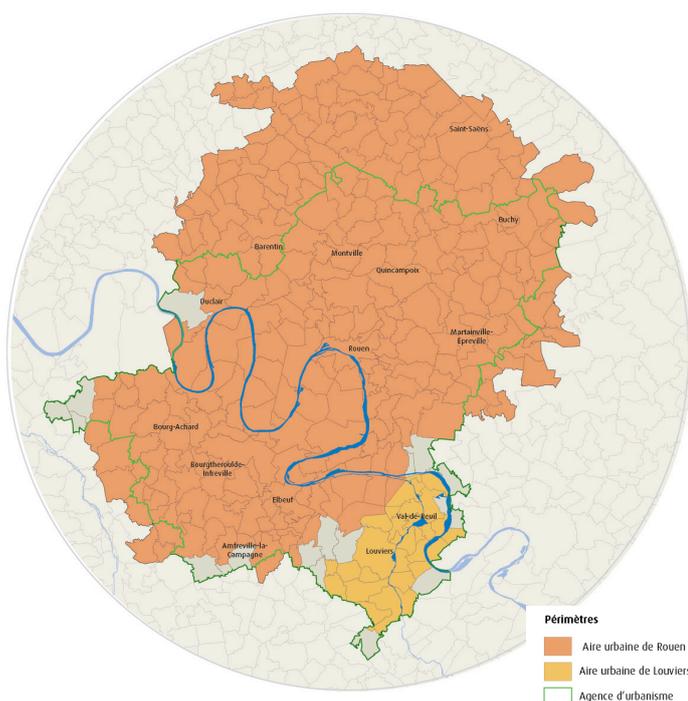
Positionnement et évolutions

Mathieu Monier

Je commencerai par présenter le périmètre d'étude que nous avons retenu et que l'on appellera « le bassin de vie de Rouen »*. Il se compose de trois entités : l'aire urbaine de Rouen, l'aire urbaine de Louviers et le périmètre de l'agence d'urbanisme.

* Par souci de lisibilité, « Rouen » désignera le bassin de vie de Rouen dans ce document.

Périmètre d'étude



Source : AURBSE

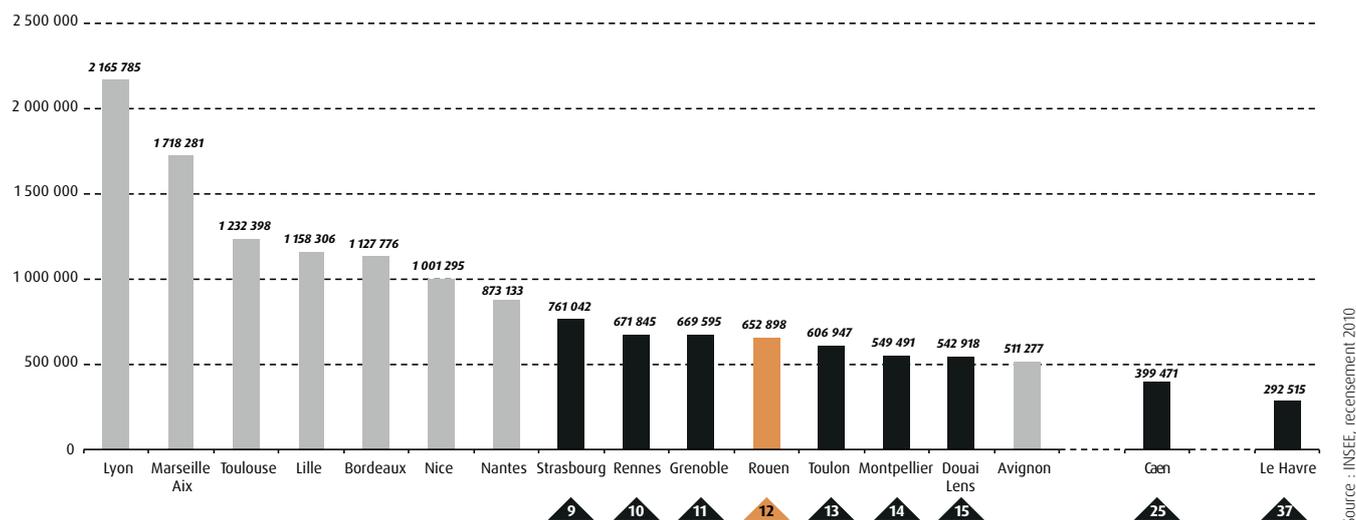
L'aire urbaine de Rouen représente près de 300 communes et 650 000 habitants, celle de Louviers englobe 20 communes pour à peu près 50 000 habitants. Le périmètre de l'agence d'urbanisme couvre assez bien ces deux aires urbaines ; néanmoins, il nous a semblé pertinent d'agréger ces trois entités pour avoir le périmètre le plus large et le plus fonctionnel possible. Au total le bassin de vie de Rouen ainsi délimité compte 720 000 habitants et près de 300 000 emplois.

9 emplois sur 10 sont des emplois salariés. Trois quarts des emplois salariés appartiennent au secteur privé et un quart appartient au secteur public.

Lorsqu'on regarde la répartition spatiale des emplois, on se rend compte qu'il y a une forte concentration. Un quart des emplois du bassin de vie est situé dans la commune de Rouen et la moitié des emplois se situe dans une autre commune de la CREA : au total, les trois quarts des emplois du bassin de vie se situent donc dans la CREA, le dernier quart se situant dans le reste du bassin de vie, dont 10 % dans la CASE.

Pour pouvoir caractériser le tissu économique du bassin de vie de Rouen, il faut pouvoir le comparer à celui d'autres métropoles, d'autres agglomérations équivalentes, et donc pouvoir le positionner par rapport à ces agglomérations. L'échantillon de comparaison que nous avons retenu aujourd'hui est celui des aires urbaines qui ont à peu près le même poids démographique que le bassin de vie de Rouen. Nous avons classé ces aires urbaines par poids démographique en prenant les trois aires urbaines précédant Rouen (Strasbourg, Rennes et

Nombre d'habitants par aire urbaine en 2010



Grenoble) et les trois qui la suivent (Toulon, Montpellier et Douai-Lens). Nous avons également ajouté à cet échantillon Caen et Le Havre qui, bien que d'un rang démographique inférieur, nous semblaient intéressantes pour nous permettre de nous positionner aussi par rapport aux autres grandes agglomérations des deux régions normandes.

Le constat de l'identité industrielle

Pour aborder le travail d'analyse du tissu économique du bassin de vie, on peut partir du constat qui est le plus communément admis, le plus répandu : le constat de son identité industrielle. On essaiera, d'abord de le valider, et ensuite de voir si on peut le nuancer ou le prolonger.

Le constat d'identité industrielle du bassin de vie se vérifie effectivement au regard de la structure de l'emploi par grands secteurs d'activité. 15 % des emplois du bassin de vie de Rouen sont des emplois industriels. C'est un taux relativement élevé puisque seules Grenoble et Le Havre ont un taux d'emploi industriel plus important. Mais il faut quand même nuancer les choses puisqu'il y a deux autres secteurs qui sont plus importants. Il s'agit tout d'abord du secteur des services marchands (commerce, transports et services divers) qui est cependant moins présent à Rouen que dans la plupart des autres aires urbaines : Rouen ne devance que Douai-Lens. On verra par la suite que cela a des conséquences sur la diversité économique du bassin de vie.

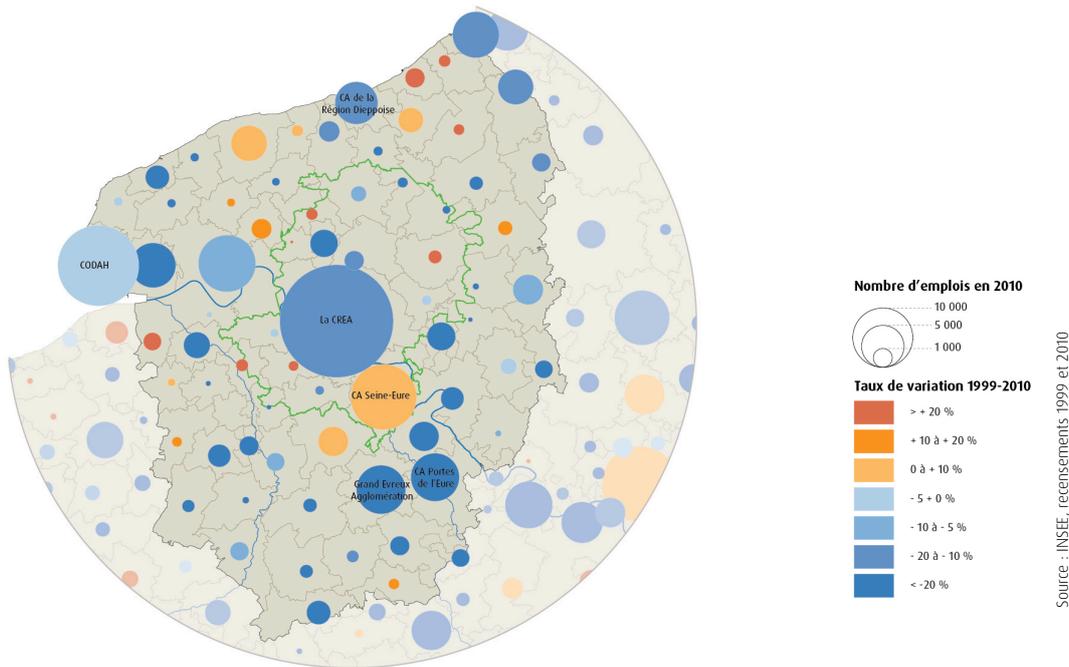
Il s'agit ensuite du secteur des services non marchands (administration publique, enseignement, santé et action sociale). 32 % des emplois de Rouen relèvent de ce secteur, ce qui place Rouen dans une position intermédiaire par rapport aux autres aires urbaines.

Pour affiner ce constat d'identité industrielle, il nous faut étudier la situation à un niveau plus local, celui des Éta-

blissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI). Dans les deux principaux pôles urbains que sont la CREA et la CODAH, la présence de l'industrie se situe simplement autour de la moyenne nationale. Néanmoins, ces deux pôles urbains restent en volume les deux principaux pôles industriels de la région. Par contre, dans d'autres EPCI, on a une part relative beaucoup plus forte de l'industrie et une identité industrielle beaucoup plus marquée. La part de l'industrie peut dépasser le double de la moyenne nationale et même parfois, s'approcher du triple. Le cas de la CASE, à cet égard, mérite d'être signalé car au-delà de la forte présence de l'industrie (34 % des emplois sont des emplois industriels), la CASE est le troisième pôle d'emploi industriel régional en volume. C'est d'ailleurs l'un des rares EPCI de notre bassin de vie, et même de notre région, à avoir gagné de l'emploi industriel ces dernières années : entre 1999 et 2010, la croissance a été de 5 %, alors que de façon générale, la tendance est à la baisse de l'emploi industriel. À l'échelle du bassin de vie, elle était de -12 % entre 1999 et 2010 et la CREA a perdu 16 % de ses emplois industriels dans cette période, ce qui la situe dans une position intermédiaire au niveau régional, certains EPCI connaissant une situation plus difficile encore.

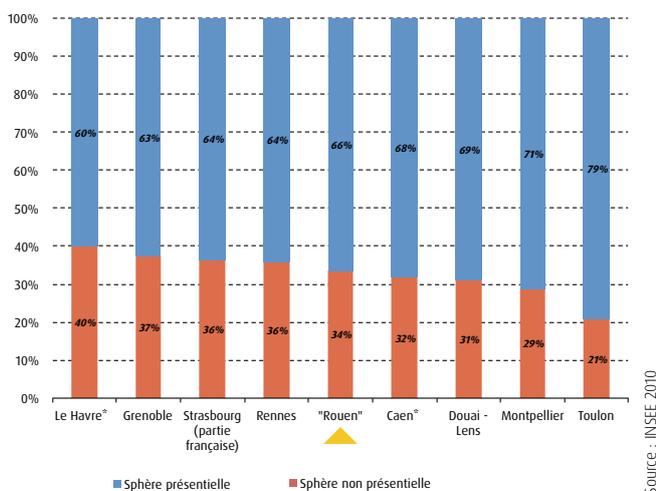
Mais il faut aussi préciser que la baisse de l'emploi industriel n'est pas forcément synonyme d'un déclin ou d'une perte sèche. En fait, si l'on se réfère aux chiffres donnés par l'URSSAF de Haute-Normandie sur les 30 dernières années, on constate que la baisse d'emplois industriels s'explique à 60 % par des gains de productivité, à 25 % par des transformations en emplois tertiaires (externalisation ou révision de la nomenclature) et à 15 % par de réelles suppressions ou délocalisations. Le problème, c'est qu'au cours des dernières années la part des suppressions ou délocalisations tend à s'accroître.

Nombre d'emplois industriels en 2010 et évolution depuis 1999 par EPCI



Si à présent on essaye d'élargir le constat de l'identité industrielle à un concept un peu plus large, à savoir la sphère productive, on voit que l'identité du bassin de vie de Rouen est déjà un peu moins marquée et que finalement, Rouen se situe plutôt dans une position intermédiaire. Une précision importante est à apporter, c'est que l'Insee a remplacé la notion de sphère productive par la notion de sphère non présenteielle. La sphère présenteielle est celle qui produit des biens et des services qui sont destinés à un marché local, au bassin de vie local, et donc à la population des habitants ou des touristes.

Répartition de l'emploi entre sphère présenteielle et non présenteielle



La sphère non présenteielle, qui comprend notamment l'industrie, est déterminée par déduction. À Rouen, un tiers des emplois appartient à la sphère non présenteielle.

tielle. Il s'agit d'une position intermédiaire qui peut s'expliquer par plusieurs facteurs :

- d'une part le statut de capitale régionale de Rouen qui contrebalance un peu le poids des activités plutôt tournées vers l'extérieur,
- d'autre part la place relativement faible qu'occupent les services marchands, qui laisse entrevoir une certaine faiblesse des services aux entreprises.

Les conséquences de la forte présence de l'industrie

Une première conséquence de la forte présence de l'industrie ainsi que du statut de capitale régionale, est l'importance des établissements de taille relativement grande, ou du moins, la sur-représentation des Petites et Moyennes Entreprises* (PME) et des Entreprises de Taille Intermédiaire** (ETI). Rouen est l'une des agglomérations de l'échantillon retenu où les tailles d'établissements sont les plus importantes, où on a la plus forte part de PME et d'ETI, principalement dans l'industrie et les services non marchands. Il n'y a que Douai-Lens et Le Havre qui ont une part plus importante d'établissements de cette taille. Et on peut remarquer que ce sont deux agglomérations qui ont un tissu industriel relativement marqué.

On peut aussi noter que 89 % des établissements du bassin de vie de Rouen comptent moins de 10 salariés, ce qui est une proportion tout à fait normale par rapport aux autres agglomérations.

Il y a plusieurs avantages à avoir une sur-représentation de PME et d'ETI. Cela permet d'abord d'avoir un tissu économique bien structuré. Par exemple dans le domaine industriel, le tissu d'établissements est organisé par les

*PME : de 10 à 249 salariés. **ETI : de 250 à 4999 salariés

établissements les plus grands, qui peuvent entraîner dans leur sillage, dans leur dynamique économique, dans leur dynamique d'innovation, des établissements plus petits, qui eux vont jouer un rôle de sous-traitance. Le second avantage, c'est qu'on rentre dans un modèle qui est souvent valorisé en France, les ETI étant des établissements que les politiques publiques cherchent à développer car ils sont censés avoir une structuration qui leur donne les capacités d'innover et d'exporter. De ce point de vue, le bassin de vie de Rouen est plutôt dans des dispositions plus favorables que la moyenne nationale de façon générale.

L'inconvénient de cette situation, c'est évidemment qu'en cas de difficultés économiques, l'emploi est globalement plus fragilisé, et tout le tissu de sous-traitants peut-être fragilisé.

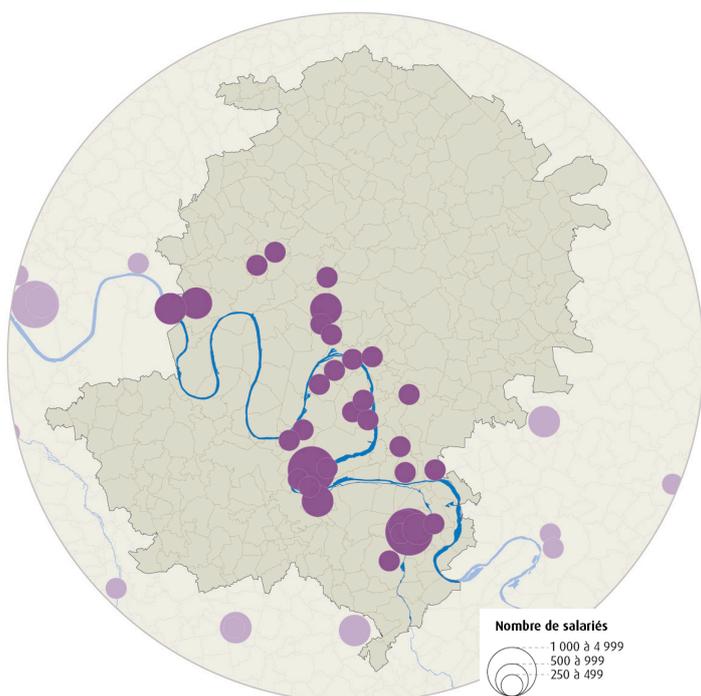
L'exemple de l'industrie illustre bien ces avantages et ces inconvénients. D'un côté nous avons une trentaine d'établissements de plus de 250 salariés dans le bassin de vie, sachant que les données datent de 2011, on a depuis perdu Petroplus. Mais à l'inverse, d'autres établissements peuvent émerger et rejoindre cette catégorie. De l'autre côté nous avons un tissu de petits établissements pouvant jouer le rôle de sous-traitants qui est également très étoffé et qui peut aussi contribuer à attirer des établissements plus grands comme dans l'aéronautique.

Une autre conséquence d'un tissu marqué par la présence d'établissements industriels et d'établissements plutôt de grande taille est que beaucoup d'entre eux

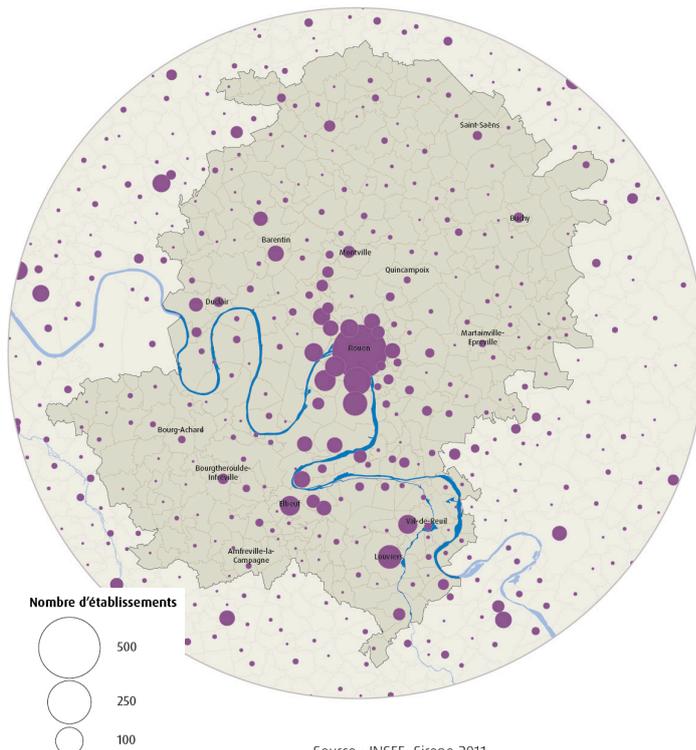
dépendent d'un siège social situé à l'extérieur de la région. Les établissements de moins de 10 salariés (89 % des établissements du bassin de vie) ont pratiquement tous leur siège social dans la région. En revanche, si on remonte le seuil à 50 salariés, et si on prend en compte uniquement les secteurs les plus stratégiques, l'industrie et les services marchands, on voit que la part des établissements qui ont leur siège social dans la région tombe à 50 %. On pourrait penser qu'un établissement qui a son siège dans la région a un ancrage local plus fort, mais en fait, les sièges sont souvent ceux de sociétés relais, par exemple de directions régionales et le siège qui chapeaute l'ensemble, le siège de la société mère, peut être beaucoup plus éloigné : l'ancrage est donc plus fragile qu'il n'y paraît. On estime qu'en Haute-Normandie, 46 % des emplois dépendent d'un siège social situé hors de la région. C'est le taux le plus élevé de France, la moyenne nationale se situant à 25 %.

Si l'on regarde la structure de la population active, on voit que celle-ci est en totale adéquation avec le tissu économique du bassin de vie. Presque un quart des actifs qui ont un emploi sont des ouvriers, et seules Douai-Lens et Le Havre ont une part d'ouvriers plus importante. Inversement, si on regarde la part des cadres, on voit que Rouen est plutôt dans une situation intermédiaire, voire un petit peu en dessous de la moyenne : 15 % des actifs ayant un emploi sont des cadres ou des professions intellectuelles supérieures. Seules Toulon, Le Havre et Douai-Lens ont une part de cadres ou professions in-

Localisation des établissements industriels de plus de 250 salariés



Nombre d'établissements industriels de moins de 250 salariés par commune



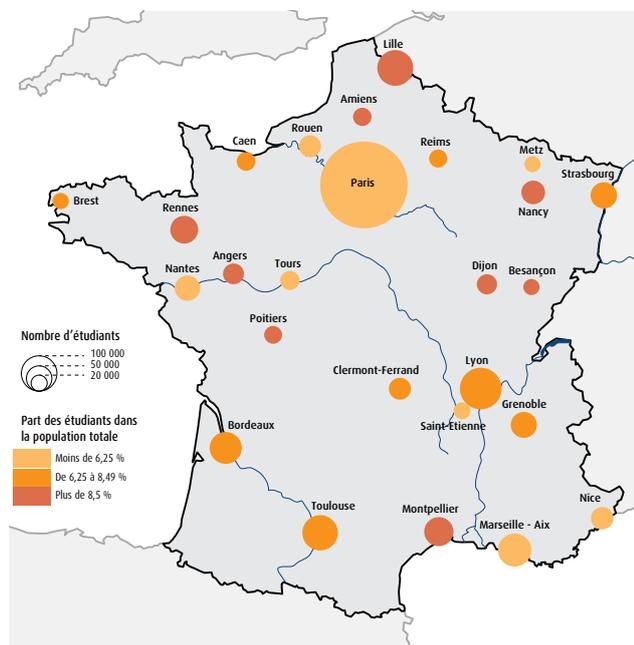
Source : INSEE, Sirene 2011

telle que les professions intellectuelles supérieures moins importante que Rouen. La population d'employés occupe la plus grande place, ce qui est conforme au statut de capitale régionale de Rouen. Ce n'est pas le cas dans toutes les agglomérations : celles qui ont une part élevée de cadres ont une répartition plus équilibrée entre cadres, employés et professions intermédiaires.

La structure de la population active est intimement liée au niveau de diplôme. Toutes les aires urbaines sont marquées par une prédominance des « sans diplôme » et Rouen est un des territoires où la part des « sans diplôme » est la plus importante.

À l'autre bout des parcours de formation, le positionnement du bassin de vie de Rouen est identique. Rouen, à nouveau, ne devance que Le Havre et Douai-Lens pour la part de personnes diplômées de l'enseignement supérieur. La population du bassin de vie de Rouen apparaît donc peu diplômée, ce qui ne veut pas dire pour autant qu'elle ne soit pas qualifiée. En effet, les personnes qui disposent d'un CAP ou d'un BEP représentent plus d'un quart de la population, ce qui est l'un des taux les plus élevés de l'échantillon. La population dispose donc d'un niveau de qualification bien réel.

Aires urbaines d'au moins 20 000 étudiants en 2011-2012

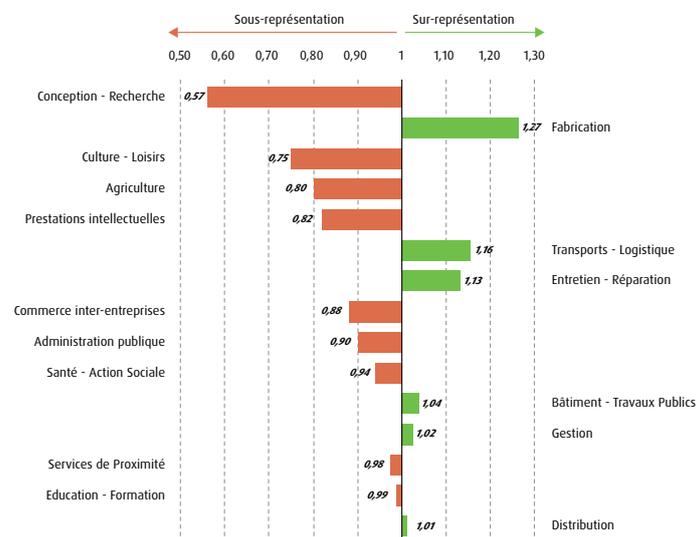


Il est un peu paradoxal de constater que le bassin de vie de Rouen a une population peu diplômée, alors que c'est l'un des principaux pôles étudiants de France. En volume, le bassin de vie de Rouen est le 15^e pôle étudiant de France avec près de 39 000 étudiants. Le problème – comme l'agence d'urbanisme a déjà pu le souligner dans ses travaux sur l'attractivité démographique

du bassin de vie – c'est que les étudiants venus pour se former ici ont tendance à repartir ensuite, faute de débouchés correspondant à leur niveau de formation : cela nous ramène à la composition du tissu économique. Les jeunes diplômés ont tendance à partir du bassin de vie tandis que la population qui y reste est celle qui est plutôt moins diplômée.

Quelles sont les fonctions exercées par les actifs dans le cadre de leur emploi ? Dans le bassin de vie de Rouen c'est la fonction « gestion » qui occupe le plus d'emplois (chefs d'entreprise, assistantes de direction, comptables et autres fonctions support). Et au regard des principales fonctions exercées dans le bassin de vie, on peut dire que le tissu du bassin de vie est plutôt diversifié avec la fabrication, les services de proximité, les transports et la logistique, la santé et l'action sociale. Pour comparer la part de chacune de ces fonctions à celles que l'on peut trouver dans l'échantillon observé, on a calculé un indice de concentration qui est le rapport entre la part de chaque fonction dans le bassin de vie de Rouen, et la part moyenne de cette fonction dans les autres aires urbaines de notre échantillon. Si le taux est supérieur à 1, cela veut dire que la fonction est sur-représentée dans le bassin de vie, et si le taux est inférieur à 1, cela veut dire que la fonction est sous-représentée.

Indice de concentration des fonctions dans le bassin de vie



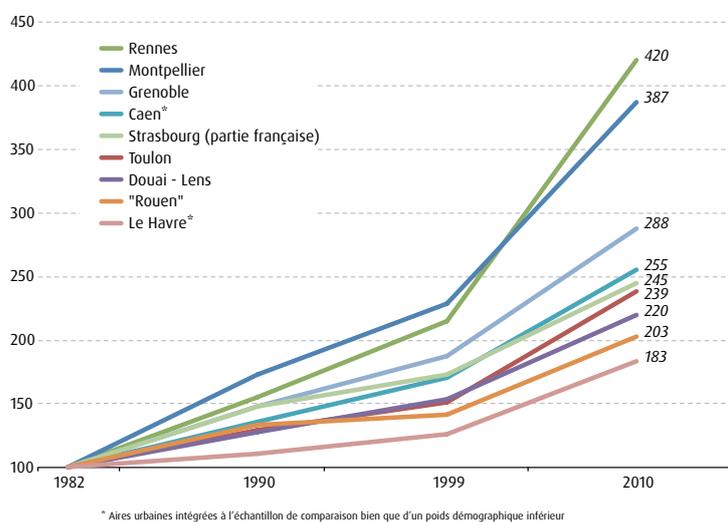
Les fonctions sur-représentées ici sont plutôt des fonctions d'exécution : fabrication, transports et logistique, entretien et réparation, bâtiment et travaux publics, la gestion qui est à peine plus représentée que dans le reste de notre échantillon, et enfin la distribution. À l'inverse, les fonctions sous-représentées sont plutôt des fonctions de conception : conception-recherche, presta-

tions intellectuelles. Ce sont aussi des fonctions qui pourraient apporter une diversité au tissu économique : culture et loisirs, santé et action sociale, services de proximité, éducation et formation.

Donc, les conclusions à tirer de cette analyse sont, d'une part la sur-représentation des fonctions d'exécution, d'autre part un manque de diversité du tissu économique, d'autant qu'il y a plus de fonctions sous-représentées que de fonctions sur-représentées.

Attardons-nous à présent sur les emplois métropolitains supérieurs qui sont l'un des marqueurs du processus de métropolisation. Il faut d'abord signaler que la notion d'emplois métropolitains supérieurs n'est plus vraiment utilisée, l'Insee parlant maintenant de cadres des fonctions métropolitaines. Cette notion, en fait, est un croisement entre des fonctions (ce que nous venons de voir) et des emplois. On retient les cinq fonctions considérées comme étant plus métropolitaines que les autres : commerce inter-entreprises, prestations intellectuelles, conception-recherche, culture-loisirs, gestion. Et parmi tous les emplois qui appartiennent à ces fonctions on ne retient que les emplois de cadres et de chefs d'entreprise dans les entreprises de 10 salariés et plus. C'est cela que l'Insee appelle « les emplois de cadres des fonctions métropolitaines ».

Évolution du nombre d'emplois de cadres des fonctions métropolitaines entre 1982 et 2010



On aura remarqué qu'à l'exception de la fonction « gestion », les fonctions considérées comme métropolitaines sont celles qui sont le moins présentes dans notre bassin de vie.

Quand on regarde l'évolution, on note que le stock d'emplois de cadres des fonctions métropolitaines a doublé dans le bassin de vie de Rouen entre les années 80 et aujourd'hui et que seul Le Havre a connu une évolution plus lente. Dans d'autres agglomérations, l'évolution a été beaucoup plus rapide : à Caen, le stock a été multi-

plié par 2,5, à Grenoble il a presque triplé, à Montpellier il a presque quadruplé et à Rennes il a plus que quadruplé. On a donc l'impression que Rouen n'a pas totalement pris le train du processus de métropolisation et que finalement, elle s'est placée sur une dynamique un peu périphérique. Mais il est très intéressant de comparer cette dynamique avec le stock actuel. En fait, on voit qu'aujourd'hui, Rouen est dans une position qui est exactement intermédiaire, mais qu'elle était dans une position beaucoup plus favorable au début des années 80, au moment où la mondialisation et la métropolisation ont commencé à émerger. Entre temps, elle a été dépassée par Rennes et par Montpellier. On voit, pour cet indicateur, que Rouen partait avec beaucoup d'atouts, beaucoup de ressources stratégiques, et que finalement l'évolution a été plus lente que dans les autres aires urbaines de notre échantillon.

Tout cela donne l'impression que le bassin de vie de Rouen ne joue pas vraiment un rôle moteur dans le contexte économique actuel, qu'il est plutôt en train de subir le contexte économique, la conjoncture. Ceci est confirmé par l'évolution de l'emploi salarié privé, qui montre que le bassin de vie de Rouen fait partie des territoires qui ont été profondément touchés par la crise puisqu'il n'a toujours pas reconstitué son stock d'emplois de 2007 et que seules Douai-Lens et Le Havre sont sur une dynamique plus négative. D'autres aires urbaines, à l'inverse, ont remonté la pente et ont retrouvé aujourd'hui le nombre d'emplois qu'elles avaient en 2007. On peut supposer que ce sont celles qui ont su se rendre plus autonomes, peut-être en accumulant des ressources stratégiques comme les emplois de cadres des fonctions métropolitaines, mais peut-être aussi en diversifiant leur tissu économique.

On peut se dire que si Rouen est plus exposée à la conjoncture, peut-être remontera-t-elle plus vite la pente, retrouvera-t-elle plus vite une croissance du nombre d'emplois lorsque la conjoncture redeviendra favorable. Mais elle ne sera pas pour autant affranchie de s'organiser pour réduire sa dépendance à l'égard de la conjoncture et de renforcer ses fonctions de commandement.

Pour essayer de comprendre pourquoi le bassin de vie de Rouen a perdu des emplois ces dernières années, pourquoi il est autant exposé à la conjoncture, il faut aussi regarder son tissu d'activités : est-ce que ce sont des activités plutôt en difficulté, alors que les autres territoires seraient positionnés sur des activités plus favorables ?

Pour définir quelles sont les spécificités du bassin de vie de Rouen au niveau des activités, on calcule un indice de concentration : on regarde si la part de chaque activité est plus importante dans l'emploi du bassin de vie de Rouen qu'elle ne l'est en moyenne dans l'ensemble de l'échantillon. Les activités sur-représentées les plus significatives ici sont la fabrication de produits pharmaceutiques de

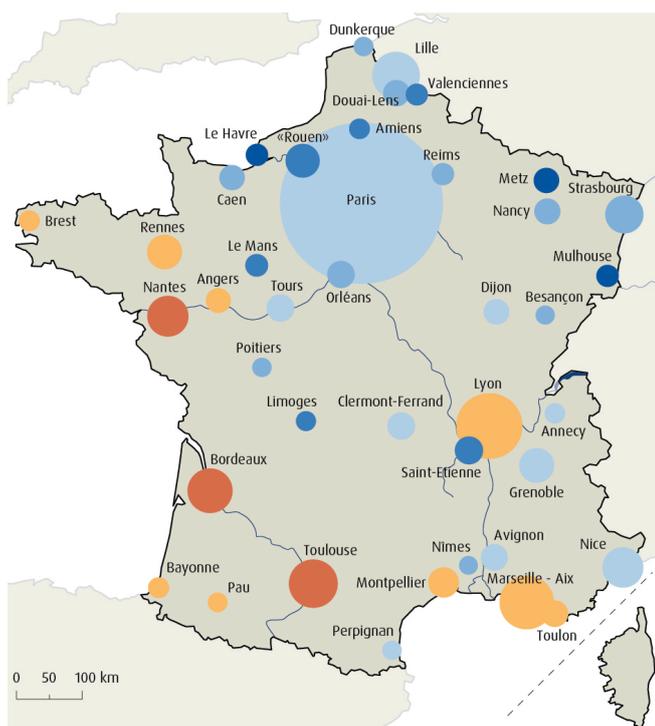
base et la fabrication de préparations pharmaceutiques dont la proportion à Rouen est environ 10 fois supérieure à ce que l'on trouve dans le reste de notre échantillon.

Parmi les autres activités sur-représentées, il y a des activités valorisantes : les sièges sociaux, les assurances, les activités de contrôle et d'analyse technique. Mais il y a aussi beaucoup d'activités qui rencontrent des difficultés aujourd'hui : la métallurgie, les centres d'appel, le raffinage, l'automobile.

À l'inverse, les activités sous-représentées sont plutôt des activités en croissance aujourd'hui : les activités informatiques, le conseil de gestion, l'architecture et l'ingénierie, la publicité. Il s'agit de services aux entreprises, que l'on qualifie souvent de tertiaire supérieur, et qui sont un des aspects de la métropolisation.

En plus de ce tissu d'activités peu favorable, il semble y avoir un contexte géographique également peu favorable. La carte de France de l'évolution de l'emploi salarié montre une France partagée en deux, entre une France du Nord et de l'Est plutôt en difficulté, et une France du Sud et de l'Ouest plutôt en croissance. Mais il faut apporter des nuances. Dans la France en croissance, les aires urbaines qui réussissent le mieux sont celles qui ont un tissu d'activités plus métropolitain, une image plus métropolitaine : Nantes, Bordeaux, Toulouse. À l'inverse, dans la France en difficulté, celles qui résistent le mieux sont aussi celles qui ont un tissu d'activités plus métropolitain : Lille, Strasbourg...

Nombre d'emplois salariés privés en 2012 et taux d'évolution depuis 2008



Pour approfondir ce constat, on a tenté de déterminer quelle était, dans la dynamique d'évolution de l'emploi, la part de pertes d'emplois imputable au tissu d'activités présentes dans notre bassin de vie et la part de pertes d'emplois imputable au contexte géographique. Cela revient à mettre en évidence un effet structurel lié au portefeuille d'activités et un effet local lié au contexte économique local.

Pour déterminer l'effet structurel, donc la part de la perte d'emplois liée au portefeuille d'activités, on a décomposé le tissu d'activités du bassin de vie de Rouen en toutes les activités qui y sont présentes, soit 550 activités différentes. On a regardé comment chacune d'elles avait évolué en moyenne entre 2008 et 2012 dans toutes les villes de l'échantillon et on a ainsi mesuré où en serait aujourd'hui le bassin de vie de Rouen si chacune de ces activités avait connu la même évolution que celle qu'elle a connue, en moyenne de l'échantillon national. Notre bassin de vie compterait 206 297 emplois, soit une perte d'emplois de seulement -1,5 % entre 2008 et 2012. Or, en réalité, le bassin de vie a perdu plus d'emplois que ce que laissait supposer l'évolution de son tissu d'activités : il en a perdu 3,6 %. Donc, on peut considérer que le solde (-2,1 %) qui ne s'explique pas par le tissu d'activités, est lié à autre chose, à un contexte économique spécifique au bassin de vie : c'est l'effet local. On a ainsi une sorte d'effet cumulatif entre un tissu d'activités en difficulté qui pénalise la dynamique et un contexte économique qui la pénalise encore plus. Le contexte économique recouvre beaucoup de choses : le niveau de formation des ressources humaines, l'immobilier d'entreprise, le foncier... autant d'aspects sur lesquels il est possible d'intervenir pour recréer un environnement et des conditions économiques plus favorables.

Pour terminer sur une note plus optimiste, j'insisterai sur le fait qu'on peut corriger le contexte local, inverser la tendance en encourageant des dynamiques géographiques qui sont beaucoup plus positives. Cela peut être le projet de développement et d'aménagement de l'Axe Seine, mais aussi les pôles de compétitivité, deux exemples de dynamiques géographiques positives. L'exemple de Mov'eo, pôle de compétitivité centré sur les transports et l'automobile, illustre bien, à la fois l'intérêt de l'Axe Seine et l'intérêt de l'outil pôle de compé-

Nombre d'emplois salariés privés en 2012



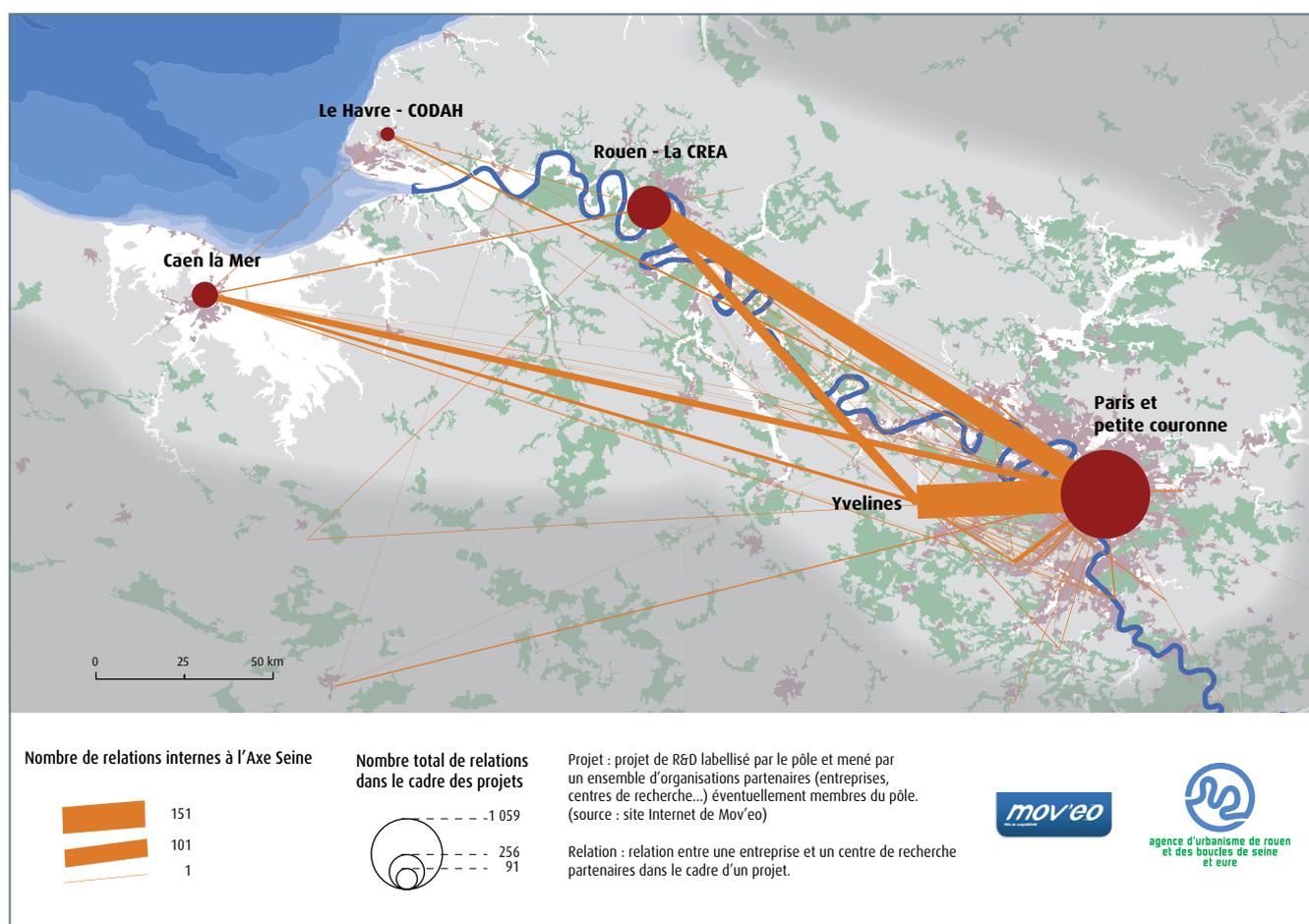
Taux d'évolution entre 2008 et 2012



titivité. On a comptabilisé les relations entre les entreprises et les centres de recherche dans le cadre des projets qui sont labellisés par le pôle de compétitivité Mov'eo et on voit qu'il y a un tissu de relations qui montre bien toute la pertinence de coopérer à l'échelle de l'Axe Seine dans le secteur des transports. Cela montre aussi que Rouen a un véritable poids, puisqu'avec ses entreprises, avec ses centres de recherche, c'est un pôle qui pèse vraiment au sein du réseau à côté du pôle parisien et du pôle des Yvelines, qui concentre aussi les centres de recherche de Renault et de PSA. Rouen, de ce point de vue là, s'est parfaitement insérée dans une dynamique géographique positive.

En valorisant toutes ces dynamiques Rouen pourra prétendre peser beaucoup plus à l'échelle européenne, dans cette dorsale qui constitue le cœur économique de l'Europe. La situation de Rouen est à valoriser par des projets, par un mode d'organisation et par une action sur tous les paramètres que l'on vient de voir qui, finalement, ne doivent pas être vus comme une série de handicaps insurmontables, mais bien comme des paramètres en lien les uns avec les autres. À partir du moment où on arrivera à agir sur chaque paramètre, on pourra aussi redresser chacun des autres.

Relations entre entreprises et centres de recherche au sein du pôle de compétitivité Mov'eo



Pierre Bourguignon : Merci pour cette présentation particulièrement riche qui appelle sûrement de votre part des réactions, des interrogations, des remarques. Je propose donc un premier débat avant d'aborder une autre phase d'approfondissement avec notre invité Philippe Matheron.

Marc Massion : J'ai été passionné par votre analyse, mais je suis quand même un peu étonné que, dans l'évolution de l'emploi industriel, vous ne fassiez pas mention des contraintes liées aux Plans de Protection des Risques Technologiques (PPRT). Or, si je prends l'exemple de ma commune, deux entreprises industrielles ont fermé il y a trois ans et 400 emplois ont été supprimés. Aucune entreprise ne peut venir s'installer à la place, à cause du PPRT, alors qu'il y a la surface, les bâtiments. Donc, les 400 emplois supprimés ne peuvent pas être remplacés. Et il y a aussi d'autres demandes d'installation qu'on est obligé de refuser. Donc je trouve que ces PPRT, puisqu'il y en a plusieurs sur le bassin de vie, sont quand même un frein important.

François Galland : J'ai simplement une demande de précision par rapport au début de l'intervention. Vous avez parlé de 300 000 emplois sur le bassin de vie : avez-vous le chiffre de la population active pour le mettre en perspective ?

Mathieu Monier : Le bassin de vie compte 340 000 actifs dont 297 000 actifs ayant un emploi.

Géraldine Gouhier : Par rapport à l'évolution des emplois de cadres des fonctions métropolitaines, je me demandais si vous saviez ce qu'avaient fait les autres villes pour connaître une évolution positive. Car s'il y a des choses qui fonctionnent à Rennes par exemple, ce serait intéressant de les connaître et de voir quelles sont les différences, quels sont nos points forts, etc.

Laurent Moreno : Sans entrer dans le détail, on voit bien que les emplois de cadres des fonctions métropolitaines se sont appuyés précisément sur les fonctions qu'on évoquait tout à l'heure : les fonctions de recherche, de direction, de commandement, etc. Il se trouve que dans les métropoles en question, Montpellier et Rennes, il y a aussi un effet d'attractivité territoriale. C'est-à-dire que sur un territoire qui est attractif en population, on augmente forcément le nombre d'emplois et d'ailleurs aussi le nombre de demandeurs d'emploi qui sont attirés par l'image et le dynamisme, ce qui nuance un peu le propos. Mais effectivement, Rennes, Montpellier, Grenoble, qui ont une forte dimension de recherche, et notamment de recherche publique et universitaire, sont positionnées autour de ces fonctions.

Ce sont des villes qui, dans les années 90, ont fortement accentué leur dimension universitaire. Ce sont aussi de grandes villes de tradition universitaire dans lesquelles l'université est implantée de manière historique*, ce qui n'est pas le cas de Rouen, contrairement notamment à Caen.

Mais ce qui est intéressant, c'est de voir que finalement, le point de départ de la croissance de ces emplois, qui s'est encore accélérée entre 1999 et 2010, se situe dans les années 90.

* Universités de Montpellier fondée en 1289, de Grenoble en 1338, de Rennes en 1735 (par transfert de l'université de Bretagne de Nantes, créée en 1460)

Pascal Houbron : Ce que j'ai apprécié dans la démonstration, c'est le fait de montrer que l'évolution de notre bassin de vie ne dépend pas que de la conjoncture. Il y a effectivement l'effet conjoncturel, l'histoire, qui font qu'on peut perdre des emplois sur des industries qui ont existé, qui ont été florissantes un temps avec la révolution industrielle et qui ont périclité, qui sont parties ou encore qui ont été délocalisées dans le cadre de la mondialisation. Mais il y a aussi des difficultés de notre territoire à maintenir une population jeune qui, éventuellement, vient se former ici et qui ne pense qu'à repartir rapidement.

Donc, il y a bien là ce gap, entre d'un côté, la conjoncture qui certes, ne nous est pas favorable, mais aussi le manque d'attractivité de notre territoire. Alors bien sûr, on peut dire : il y a la démographie, il y a la météo... mais on a aussi des atouts : on est proche de la mer, on a l'attractivité de la région parisienne, du bassin de vie parisien, on a un cadre de vie très agréable... Et pourtant, on voit bien qu'on n'est pas au même niveau qu'un certain nombre d'autres métropoles. Donc cela pose question pour nous, élus, dans notre politique publique d'aménagement, d'attractivité, de transports, de mobilité... Car qu'est-ce qui fait que les gens qui viennent éventuellement se former ici ou qui viennent quelque temps dans notre bassin de vie pensent à repartir ensuite, sans chercher à s'installer ici ?

Et enfin, une remarque par rapport à ce que disait Marc Massion tout à l'heure. La question est aussi de savoir si ces entreprises qui sont venues pour s'installer et qui n'ont pas pu le faire à cause de contraintes fortes se sont malgré tout implantées dans le bassin de vie, dans la CASE par exemple, ou si elles sont parties vers une autre métropole.

Jacques Charron : Bien entendu, tous ces sujets, en tant que Chambre de Commerce, sont notre quotidien depuis très longtemps en termes de réflexion. C'est avec une certaine satisfaction que l'on peut voir aujourd'hui une appropriation collective de certains sujets sur lesquels nous travaillons depuis longtemps. Par exemple, la notion de « Grand Rouen », sur laquelle nous communiquons depuis maintenant 30 ans, et qui devient une réalité lorsqu'on commence à parler de Rouen Métropole. Réalité, aujourd'hui, et si nous nous en sommes préoccupés il y a 30 ans, c'est parce qu'il y avait un besoin en matière d'attractivité, la nécessité de pouvoir communiquer sur un territoire de 500/600/700 000 habitants aujourd'hui. L'observation que je voulais faire concerne la dernière idée que vous avez exprimée dans la présentation. Vis-à-vis de l'Europe, affirmer une position ou une inscription, non. Je crois plutôt que nous avons une place à conquérir et je ne suis pas aussi optimiste. Je rejoins Marc Massion ou Pascal Houbron pour dire que nous avons aujourd'hui des difficultés pour implanter des entreprises et on a bien vu dans l'évolution des emplois de cadres des fonctions métropolitaines que les facteurs locaux sont prépondérants. C'est bien, comme cela a été dit, un problème d'attractivité du territoire. Il y a, certes, des raisons liées à la localisation géographique, au tissu économique, mais globalement, nous ne sommes pas attractifs sur un certain nombre de critères. Enfin, est-ce que ce n'est pas lié aussi au temps de décision dans ce territoire qui est très long ?

Pierre Bourguignon : Voilà, les choses se précisent pour nous.

Alors, Philippe Matheron, on a évoqué le positionnement européen de l'aire urbaine de Rouen qui a suscité des premières réactions. Et donc, vous allez pouvoir y revenir grâce aux travaux menés par la DATAR. Je vous laisse la parole.

Philippe Matheron : Chef de mission métropoles à la DATAR



Merci de m'accueillir ici, parmi vous !

Permettez-moi d'abord une petite parenthèse introductive sur l'histoire de la Délégation Interministérielle à l'Aménagement du Territoire et à l'Attractivité Régionale (DATAR). La DATAR, cette année, a 50 ans d'existence. Les missions de la DATAR qui a été créée en 1963, à une époque très différente d'aujourd'hui en termes de décentralisation, ont beaucoup évolué. Cette administration interministérielle, service du Premier Ministre, est une administration de mission au service de l'aménagement et du développement des territoires. Elle est en train d'évoluer pour mieux prendre en compte ce que sont aujourd'hui les diversités et la complexité des approches territoriales en se rapprochant d'autres structures interministérielles, à savoir le Secrétariat Général à la Ville (qui traite de la politique de la ville) et l'Agence nationale pour la Cohésion Sociale et l'Égalité des chances (ACSÉ). Sous impulsion du gouvernement, va être créé au début de l'année 2014, « un Commissariat Général à l'Égalité des Territoires » (CGET). Ce rapprochement entre les politiques d'aménagement du territoire, les politiques de la ville et les politiques de cohésion sociale vise à optimiser les stratégies et les moyens d'action publique nationale en faveur des territoires pour intervenir en fonction de leur potentiel et de leurs difficultés. Ce n'est donc pas la recherche de l'égalitarisme mais le souhait de trouver les leviers adaptés pour que chaque territoire puisse se développer. L'idée est de mieux mettre en cohérence l'action publique de l'échelle du quartier à l'échelle nationale et même européenne, en prenant aussi en compte les enjeux aux échelles de l'agglomération et de la région.

La métropolisation : définition

J'aborde à présent le sujet du jour, qui est d'essayer de mieux comprendre quels sont les leviers, les forces et les faiblesses de l'agglomération rouennaise dans les dynamiques actuelles, qui sont plutôt, effectivement, des dynamiques de métropolisation. Ce terme est parfois perçu comme quelque chose de néfaste, d'incontrôlable, alors qu'*a priori*, la métropolisation est plutôt une évolution positive. En effet, les villes se sont créées puis se développent et, aujourd'hui, un certain nombre d'entre elles ont réussi non seulement à concentrer la population et certaines fonctions, mais surtout, à se mettre en réseau les unes par rapport aux autres, de l'échelle locale à l'échelle internationale. Et c'est cela qui caractérise la métropolisation : c'est au départ un processus économique avec le renforcement de fonctions productives, de commandement et de rayonnement, mais au-delà de la concentration de fonctions, certaines villes ont réussi à dépasser leur périmètre géographique local, à se mettre en relation avec les autres espaces, parfois très lointains, pour créer des réseaux d'échanges qui font d'elles, non seulement des pôles de croissance, mais aussi des centralités capables d'animer

un ensemble de territoires. Et sans déflorer mes conclusions, je peux dire que les territoires urbains qui se portent le mieux aujourd'hui en France sont les grandes agglomérations qui ont non seulement réussi à attirer des fonctions dites « métropolitaines », mais également à bien fonctionner en réseau avec leur environnement, au moins à l'échelle régionale. À l'inverse, celles qui se portent un peu moins bien dans une conjoncture économique difficile, sont celles qui étaient un petit peu autocentrées, qui ont assez peu de liens avec les autres et qui, en cas de difficultés économiques sont tout de suite touchées par des destructions d'emplois et ont de faibles capacités de retournement.

Les récents travaux d'universitaires comme Laurent Davezies ont bien confirmé que les espaces français qui se portent relativement bien sont les espaces qui ont réussi à créer un réseau territorial complémentaire entre la ville centre et les agglomérations moyennes ou petites villes qui existent autour, avec de puissants flux de redistribution des revenus. On a des exemples en Midi-Pyrénées, en région Rhône-Alpes, de territoires qui fonctionnent réellement en réseau et qui du coup, absorbent beaucoup mieux les aléas conjoncturels. Donc, j'insiste bien sur le fait qu'une métropole n'est pas une strate supérieure de ville, c'est une ville qui s'est développée sur ses fonctions économiques, sociales et démographiques, mais qui en plus a réussi à s'insérer dans la dynamique de la mondialisation par des réseaux d'échanges de courte, moyenne et longue portées.

Dès lors, pour appréhender ce qu'est une métropole, il est nécessaire d'analyser les relations systémiques à plusieurs échelles. En se limitant à l'échelle locale ou à l'échelle régionale, on passera à côté de beaucoup de choses. Il faut arriver, et ce n'est pas évident, à faire ce travail de lecture du local jusqu'à l'international pour voir comment la ville vit par les pratiques de ses habitants, ses entreprises, son appareil scientifique, ses visiteurs... La difficulté de l'observation de la métropolisation est donc d'essayer de rendre compte, par quelques outils statistiques — encore souvent incomplets — et par l'analyse des politiques publiques à l'œuvre, du fonctionnement territorial de ces espaces.

La démarche engagée par la DATAR : une nouvelle analyse européenne comparée des grandes agglomérations

Depuis près de 40 ans, la DATAR conduit des analyses sur les métropoles en France et en Europe. Elle tente ainsi de mieux connaître, au fur et à mesure, le fonctionnement des territoires et les relations entre eux au sein de l'espace français et européen.

Je vous propose aujourd'hui de vous livrer ce que nous avons pu produire suite à une démarche engagée il y a deux ou trois ans. C'est un travail exploratoire qui a pour finalité d'être présenté

aux services de l'État et aux territoires concernés pour faire réagir et pour proposer quelques pistes pour actionner des leviers qui sont dans les compétences locales et quelques pistes sur lesquelles l'État peut actionner ses leviers sur ses champs de compétence.

La DATAR a publié, il y a une dizaine d'années, une analyse de positionnement européen des agglomérations dont il ressortait que Rouen se situait parmi des villes d'importance nationale, mais qu'elle n'avait pas une dimension européenne affirmée, au-delà de sa fonction portuaire reconnue. Ce constat à l'échelle européenne a été actualisé et les méthodes d'analyse et de comparaison ont été améliorées grâce à une nouvelle étude pilotée par la DATAR et publiée fin 2012. Un consortium de chercheurs francophones, conduit par Ludovic Halbert a réalisé une observation des dynamiques d'agglomérations européennes à l'œuvre à la fin des années 2000 dans 29 pays. Le seuil de 200 000 habitants a été retenu car c'est le seuil, pour le continent européen, à partir duquel on considère que les effets métropolitains commencent à se faire sentir. En dessous, c'est une grande ville dite du réseau secondaire de l'armature urbaine européenne, mais qui n'est ni une capitale régionale ni une capitale économique. Au-dessus, des villes suisses ou belges qui ont une importance notable, ou même Luxembourg sortiraient du panel.

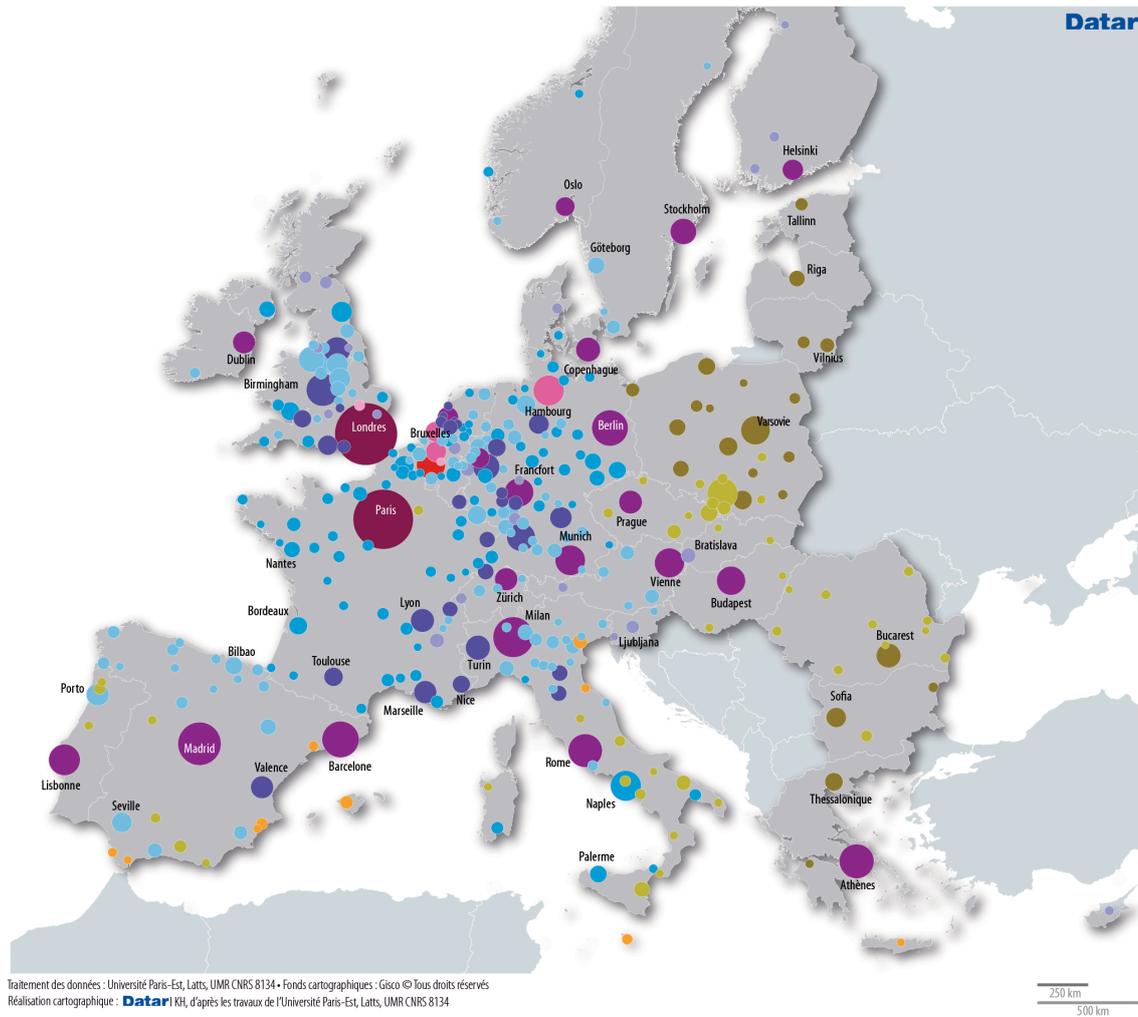
L'observation portant sur 29 pays, il a été difficile d'obtenir des données statistiques fiables et homogènes et les chercheurs ont passé plus d'une année à collecter des données statistiques pas trop anciennes et qui puissent être comparables pour l'ensemble des pays.

Une grille d'observation statistique sur près de 70 indicateurs a été élaborée et 25 d'entre eux, les plus structurants, ont été mobilisés pour comparer chaque agglomération et apprécier le développement métropolitain pour certaines d'entre elles.

L'analyse a porté sur six grands domaines d'enjeux :

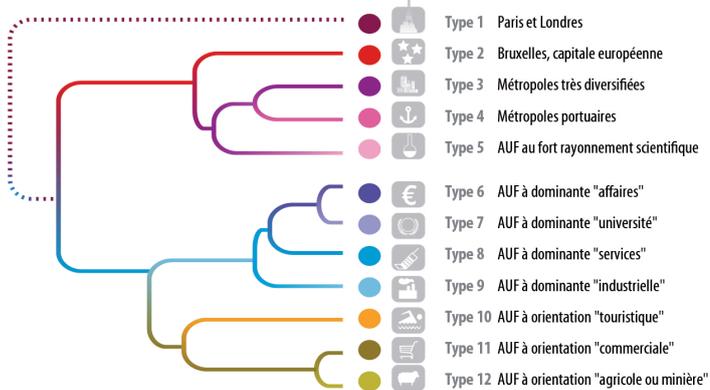
- le développement territorial : population, PIB, valeur ajoutée, taux de chômage... donc des données socio-économiques classiques ;
- la mobilité : les allers-retours dans la journée vers d'autres agglomérations européennes, les passages aériens, le trafic portuaire, les flux de conteneurs... c'est-à-dire tout ce qui est circulation de personnes et de biens ;
- le fonctionnement économique et le rayonnement économique : les sièges sociaux, les filiales d'entreprises, les places financières (banque, finance, assurance), l'activité tourisme d'affaires (foires, salons, congrès, événementiel d'entreprise) ;
- la recherche, le développement, les universités, là encore, sous le prisme des échanges. Par exemple, au-delà du nombre d'étudiants, les échanges Erasmus ont été observés. On a regardé aussi

Typologie générale des aires urbaines européennes



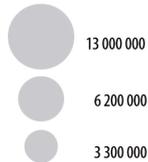
Typologie des aires urbaines européennes (AUF)

Types d'après une classification ascendante hiérarchique (CAH) sur 25 indicateurs



Nombre d'habitants en 2006

(exprimé par aire urbaine fonctionnelle - AUF)



comment les laboratoires privés ou publics de recherche d'une agglomération sont en partenariat avec d'autres laboratoires en France et dans des pays européens ;

- l'attractivité culturelle, touristique des agglomérations : nombre de sites culturels, nuitées en hôtels, congrès internationaux... mais aussi enseignes commerciales de mode, de luxe. Car les grandes marques sont aussi un marqueur de métropolisation, c'est-à-dire que les sièges de ces enseignes décident que telle agglomération a un public avec un pouvoir d'achat permettant de faire vivre rentablement le commerce. Et cela montre aussi que ce bassin de vie là est repéré parmi un espace où il faut être pour développer telle ou telle enseigne ;

- la présence d'institutions et d'organisations politiques (organisations internationales, lobbyistes, antennes de la Commission européenne), qui conforte l'agglomération comme place reconnue dans le réseau des centres de décision européens.

357 aires urbaines de plus de 200 000 habitants ont pu être observées grâce à ce référentiel. On a regardé les positions de chacune de ces aires urbaines sur les différents indicateurs et on a regroupé celles-ci par grands profils comparables. Ce travail a permis de distinguer 12 profils différents qui ne constituent pas un classement hiérarchique mais une différenciation des modèles de développement, du plus métropolitain au plus spécialisé. En effet, il nous a semblé plus utile de savoir dans quel profil se situe une aire urbaine que de savoir si on est en 12^e ou 20^e position dans une liste.

Savoir qu'une agglomération est dans tel profil, qu'elle a telle caractéristique et qu'elle pourrait, éventuellement, en jouant sur tel ou tel levier, aller vers un autre profil peut aider à éclairer des prises de décision par les acteurs : « Se contente-t-on du profil actuel ou trouve-t-on qu'il faudrait plutôt aller vers un autre type de profil, se rapprocher d'un profil plus métropolitain, viser un profil plus spécialisé, ou bien encore se démarquer par un profil plus particulier ? » Ce type d'analyse conduit à l'instant T, doit permettre de réfléchir à un positionnement futur. Et par « futur », il faut avoir conscience qu'on se situe dans des temps assez longs, car faire évoluer le positionnement d'une agglomération, cela prend 20-30 ans. Pour apprécier les effets statistiques de politiques publiques structurantes, de nature à faire évoluer le profil européen, plusieurs décennies sont souvent nécessaires.

Le positionnement européen de l'aire de Rouen

Au sein de l'ensemble des 357 aires urbaines européennes de plus de 200 000 habitants, celle de Rouen se situe dans le profil des agglomérations « diversifiées, à dominante services ». Ce sont majoritairement des agglomérations capitales de leur espace administratif, avec des fonctions de siège, de centre administratif et économique, mais disposant de fonctions métropolitaines relativement peu diversifiées et puissantes. Sur la cinquantaine d'aires urbaines de plus

de 200 000 habitants en France, 37 se situent dans ce profil, dont Lille, Bordeaux, Nantes, Rennes... C'est donc le profil le plus répandu pour les grandes aires urbaines françaises. À l'échelle européenne, sur les 88 aires urbaines du profil, celle de Rouen se situe en 23^e position.

Ce profil est à comparer avec celui d'agglomérations plus spécialisées dans les affaires et le tertiaire supérieur ou les fonctions universitaires et avec celui « des métropoles de rang européen » dans lequel sont positionnées Bruxelles et une série de très grandes agglomérations de l'ordre d'au moins un million d'habitants, essentiellement des capitales d'État : Madrid, Rome, Athènes, Berlin, mais pas uniquement. Il y a quelques territoires qui ne sont pas capitales d'État comme Barcelone, par exemple, ainsi que des métropoles dites portuaires qui sont à la fois très diversifiées dans leurs fonctions métropolitaines et qui sont une porte d'échange majeure sur les flux européens de marchandises : Anvers, Rotterdam, Hambourg.

Typologies des aires urbaines selon leur profil et leur population

Type	AUF françaises (47)	Population moyenne
1	Paris	12 millions
6	Lyon, Marseille, Nice, Strasbourg, Toulouse	1 321 000
7	Grenoble	698 000
8	Amiens, Angers, Avignon, Bayonne, Besançon, Béthune, Bordeaux, Brest, Caen, Clermont-Ferrand, Dijon, Dunkerque, Le Havre, Le Mans, Lens, Lille, Limoges, Lorient, Metz, Montbéliard, Montpellier, Mulhouse, Nancy, Nantes, Nîmes, Orléans, Pau, Perpignan, Poitiers, Rennes, Rouen , Saint-Étienne, Saint-Nazaire, Toulon, Tours, Valence, Valenciennes	441 000
9	Chambéry, Annecy	243 000
12	Reims	320 000

Il est intéressant de noter qu'il n'y a pas de métropole de « rang européen » en France ni en Angleterre, c'est-à-dire dans les deux pays européens qui ont une métropole de rang mondial. Pour les aires urbaines de Lyon, Marseille, Toulouse, Strasbourg et Nice, positionnées au sein du profil des aires diversifiées à dominante « affaires », l'atteinte du profil des « métropoles européennes » est possible, mais il y a tout de même quelques retards plus ou moins conséquents à rattraper sur certaines fonctions métropolitaines pour y arriver, ce qui nécessite de porter une stratégie métropolitaine concertée au plan régional comme au plan national et demande un effort continu sur le moyen-long terme. C'est d'ailleurs un des enjeux du développement du réseau des grandes agglomérations françaises d'essayer à la fois de conserver ce rang très particulier au niveau international, d'avoir une ville monde très puissante, très insérée dans les réseaux, et en même

temps de permettre aux autres grandes agglomérations régionales de se doter de capacités de développement qui ne soient pas en concurrence avec la capitale, mais dans un jeu « gagnant/gagnant » au service de la croissance et du rayonnement de la France dans le monde. Cela suppose de mener des actions en termes d'investissements dans les infrastructures et les appareils productifs, de répartition de l'appareil de recherche ou des fonctions tertiaires, de promotion des atouts culturels..., dans une démarche de progression globale et non concurrentielle.

Sur les 25 indicateurs de comparaison européenne, on a positionné les valeurs de l'aire urbaine de Rouen par rapport à la moyenne des 357 aires européennes, ce qui permet de voir si l'on est dans la moyenne, supérieur ou inférieur à celle-ci. Cela permet aussi de voir si le développement est mieux, moins bien ou équivalent à celui du profil dans lequel se situe l'aire urbaine de Rouen.

Parmi les indicateurs les plus représentatifs pour Rouen, il y a évidemment le trafic portuaire de marchandises qui apparaît très nettement sur-représenté à Rouen : on est quasiment à 2 écarts types. Un autre point à souligner est la très nette sur-représentation à Rouen de sites culturels, qui ressort aussi à l'échelle européenne.

Par ailleurs, Rouen par ses activités bancaires, ses assurances, à l'exemple de la Matmut, mais aussi parce que c'est une capitale régionale avec des sièges sociaux régionaux qui rayonnent largement au-delà de l'agglomération, est reconnue dans l'observation comme place financière. Ce qui prouve que la proximité avec Paris permet quand même de développer des fonctions financières importantes. Le rapport PIB par habitant est aussi très bon. C'est une aire urbaine qui est plutôt relativement riche au plan de la valeur produite. Par rapport au travail présenté par l'agence sur les fonctions économiques et l'emploi, cette analyse confirme que Rouen est une aire industrielle, mais pas autant que cela : la valeur ajoutée du secteur secondaire est un petit peu supérieure à la moyenne européenne et meilleure que la moyenne du profil, mais ce qui différencie Rouen par rapport à la moyenne européenne, c'est finalement la valeur ajoutée dans les services avancés. Rouen n'est pas très discriminante au niveau européen sur l'industrie puisqu'il y a des agglomérations de plus de 200 000 habitants qui sont beaucoup plus industrielles, notamment en Allemagne ou en Italie du Nord.

Si on regarde maintenant les « faiblesses », on voit que sur la valeur ajoutée du commerce, Rouen est un tout petit peu moins bien que son profil.

Je passerai sur l'accessibilité aérienne : on peut dire qu'il n'y a plus d'aéroport de rang conforme à une agglomération de la taille de Rouen, mais il y a les aéroports franciliens et donc la question de leur accessibilité en un temps raisonnable par les services ferroviaires et le réseau routier apparaît comme cruciale.

Des contre-performances sont observées en matière de sièges sociaux. Il y a des sièges sociaux,

y compris des sièges régionaux, mais Rouen est fortement dépendante de sièges qui sont à l'extérieur de l'agglomération. Et dans les éléments conjoncturels locaux, cette forte dépendance à des décisions prises par des sièges à l'extérieur pèse lourdement. Il y a une certaine fragilité liée à des décisions sur lesquelles, même les élus n'ont pas la maîtrise parce qu'elles sont prises ailleurs et même hors de France. Le faible nombre de nuitées hôtelières par rapport à la population est aussi remarquable, alors que Rouen est une place touristique reconnue. Une des explications est qu'il y a beaucoup de touristes, mais qu'ils ne restent pas forcément dormir sur place car ils sont en croisière ou ils font l'excursion dans la journée. Donc la faiblesse de l'activité hôtelière n'est probablement pas liée à la qualité de l'accueil et à l'équipement, mais au fait que Rouen est une ville de visite et pas forcément une ville de séjour. Une autre faiblesse est celle liée à une certaine jeunesse de l'appareil universitaire qui s'apprécie par l'insuffisance de réseaux européens de recherche : c'est l'indicateur sur lequel Rouen fait le plus mauvais score. Et il y a peut-être là une marge de progrès à atteindre, en lien avec les grandes universités de proximité.

Voilà donc le constat, à la fin des années 2000, de ce que l'on peut observer du positionnement de l'aire urbaine de Rouen à l'échelle européenne par rapport aux autres, et par rapport à des agglomérations qui lui « ressemblent » dans leur profil.

Dans ce travail, j'ai retenu une carte qui illustre les industries : on voit qu'à l'échelle européenne, Rouen n'est pas sur-représentative en activité industrielle par rapport à des villes allemandes ou nord-italiennes.

Fort de cette étude statistique, la DATAR a le souci de ne pas faire qu'un travail en chambre et c'est pour cette raison que nous passons beaucoup de temps sur les territoires pour travailler à partir de ces éléments. Ce sont des photographies, quasiment du passé déjà, puisque les indicateurs datent de la fin des années 2000. Notre objectif est de travailler avec vous sur des pistes pour accompagner votre développement. Cela pourra se traduire par des choses très concrètes puisqu'à partir de ce type de travail, des axes prioritaires à développer en cofinancement État/territoires pourraient être décidés, parce qu'on aura fait le constat partagé qu'il faut mettre l'accent sur ces axes, en mobilisant alors toute la palette des outils d'intervention, contractuels ou propres, disponibles au plan national, dans les compétences des Régions et dans celles des Agglomérations et des Communes.

Les enveloppes des CPER et des Fonds structurels sont avant tout des leviers, des effets de caution : c'est-à-dire que l'on reconnaît, État et collectivités, que ces axes sont importants.

Je vous invite donc à prendre le temps d'assimiler ce genre d'analyse et de regarder les développements qui peuvent être faits. Que l'on travaille à l'échelle de la vallée de la Seine

ou à l'échelle régionale, l'idée est de parvenir à se mettre d'accord sur une stratégie de développement. C'est ce qui est demandé aux Préfets de Régions dans le cadre des prochains CPER : travailler d'abord sur la stratégie, et on verra après les moyens que l'on peut débloquer pour telle ou telle stratégie. L'impulsion politique qui a été faite, c'est de dire : construisons d'abord des stratégies concertées, que ce soit à l'échelle régionale, interrégionale ou nationale et utilisons ensuite les outils disponibles (Fonds structurels, Contrats de Plan État-Région, Programme d'Investissements d'Avenir et toutes les démarches d'action publique). Une réflexion stratégique n'est pas forcément quelque chose de stratosphérique, ce peut être pour un territoire de convenir qu'il y a trois ou quatre priorités importantes auxquelles répondre pour les 15 ans à venir. Le reste se poursuit, évidemment, les fonds classiques continuent à intervenir, mais on s'est mis d'accord sur une série d'actions par rapport à un portefeuille d'activités qui ne représentent peut-être que 10-15 % de la vie du territoire, mais on a observé que c'est sur elles qu'il fallait faire un surinvestissement pour déclencher quelque chose. Et c'est cela vraiment le sens des fonds structurels comme de la contractualisation : être des déclencheurs d'actions.

2^e démarche engagée par la DATAR : La France urbaine en réseau

J'ai précisé tout à l'heure que la métropole était un processus résultant d'une polarisation et d'une mise en réseau. Mise en réseau international par les flux, les échanges matériels, immatériels, mise en réseau également aux échelles régionale et nationale. Un deuxième travail a été piloté par la DATAR en même temps que l'approche comparée européenne : essayer de mieux comprendre comment les aires urbaines françaises étaient en lien les unes par rapport aux autres. Pour ce faire, une étude a été réalisée par le laboratoire Géographie Cités, en mobilisant un appareil statistique simple pour rendre compte des flux d'échanges à l'œuvre dans différents champs du développement territorial. Il s'agit essentiellement d'indicateurs de l'Insee et de bases de données sur les réseaux de transports ou l'université. Avec une série relativement limitée d'indicateurs (7), l'analyse vise à caractériser les principaux flux d'échanges qui peuvent exister entre agglomérations : les liaisons domicile-travail, les flux de migrations résidentielles des ménages, la présence de résidences secondaires, le réseau de transports à grande vitesse (aérien et ferroviaire), les réseaux de recherche de l'université et le relationnel économique, apprécié par les relations entre un siège et ses différents établissements sur le territoire.

Ces 7 indicateurs, volontairement limités, sont considérés comme suffisamment structurants pour permettre d'approcher la réalité des échanges entre les territoires, dans la limite de l'accès possible aux bases de données.

L'innovation de l'étude réside dans l'analyse et la représentation cartographique des liens cumulés de ces différents indicateurs et non pas dans un atlas juxtaposant les cartes de flux indicateur par indicateur.

Les calculs de liens cumulés réalisés, appliqués à l'ensemble des aires urbaines françaises, telles que définies en France par l'Insee, mettent en évidence trois niveaux de relations entre les territoires :

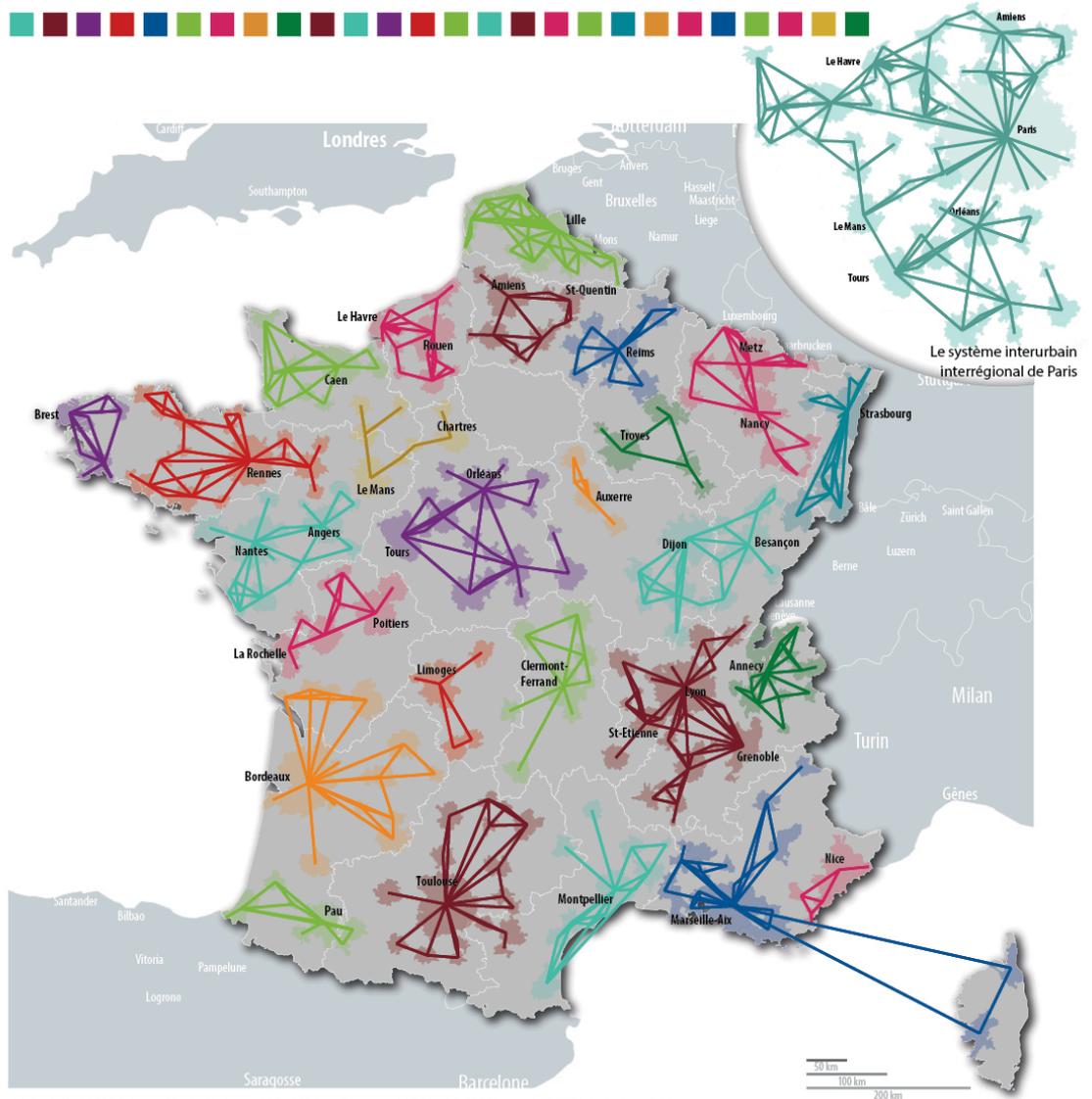
- des liens avec la région parisienne : toutes les villes françaises sont en lien avec la capitale ;
- des liens entre les aires urbaines sans passer par Paris : apparaissent alors des aires urbaines centres de liens transversaux nationaux, au premier rang desquelles celle de Lyon qui anime un réseau national moins puissant que celui de Paris, mais qui est en relation avec énormément de villes, essentiellement du Sud-Est, mais pas uniquement. Les autres capitales régionales apparaissent ensuite en relation les unes avec les autres, avec des intensités diverses ;
- le troisième niveau est une structuration entre aires urbaines à une échelle quasi régionale. Dans notre démarche, les limites administratives régionales n'étaient pas prises en compte mais l'analyse montre que les périmètres administratifs de nos régions françaises correspondent souvent au fonctionnement réel des territoires par les flux observés des populations, des activités économiques, des chercheurs. Ce peut être la conséquence partielle de l'organisation administrative. Ce n'est cependant pas vrai partout : des systèmes sont très interrégionaux, par exemple entre la Bourgogne et la Franche-Comté ou, au contraire, des systèmes de portée infra-régionale se distinguent comme en Bretagne avec Rennes qui anime son bassin, tandis que Brest sur la pointe bretonne forme un autre ensemble structuré. On note aussi des régions aux liens très polarisés comme en Midi-Pyrénées ou au contraire très polycentriques comme le Nord-Pas-de-Calais et la région Rhône-Alpes.

Pour la Normandie, on note qu'il y a les liens forts avec Paris, qu'il y a assez peu de liens avec le reste de la France, et que les aires urbaines haute et basse normandes composent des systèmes distincts.

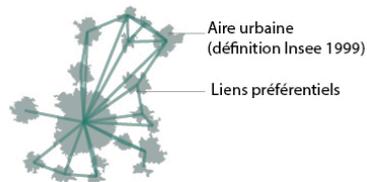
À l'échelle de la Haute-Normandie les liens qui existent entre les aires urbaines dessinent un système où Rouen anime, polarise l'ensemble de la région, avec un barreau très puissant entre Rouen et Le Havre, qui confirme la réalité d'un fonctionnement intimement lié entre ces deux pôles. On constate également que Rouen et Le Havre animent leurs propres réseaux par l'intensité des liens qu'elles ont avec les autres aires urbaines.

Au-delà des flux bruts observés (nombre de migrations domicile-travail, nombre de liens entre les entreprises), on a retenu les liens qui sont sur-représentés par rapport aux échanges qu'on aurait pu estimer entre une aire urbaine A et une aire urbaine B. Donc, des liens dits « préférentiels » sont intéressants à relever car ils permettent de distinguer des systèmes de villes. On voit que l'aire urbaine de Rouen est très intimement liée avec toute la façade littorale, notamment Dieppe, ainsi qu'avec Elbeuf qui à l'époque était encore une aire urbaine, et avec Louviers qui forment

Les 26 systèmes interurbains régionaux ou interrégionaux



Armature du système interurbain régional ou interrégional



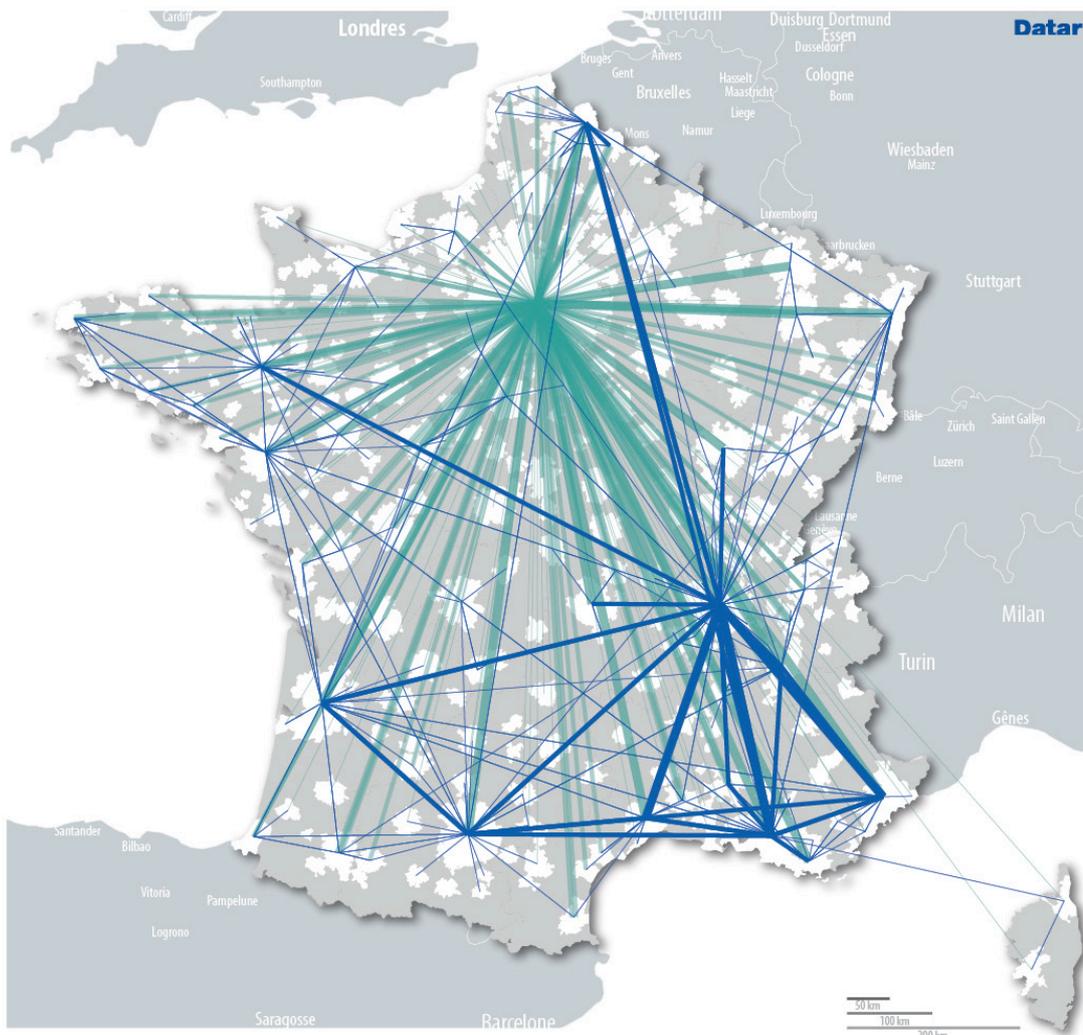
Les 26 systèmes interurbains régionaux ou interrégionaux



Le système interrégional de Paris

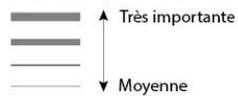


La France des liens transversaux entre aires urbaines (principaux liens en bleu)



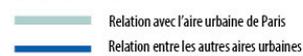
Traitement des données : CNRS Géographies-cités, Datar • Fonds cartographiques : IGN GeoFla • Réalisation cartographique : Datar : KH, SH, FF, 2012

Intensité de la relation entre les aires urbaines
(flux principaux supérieurs à 16 points*)



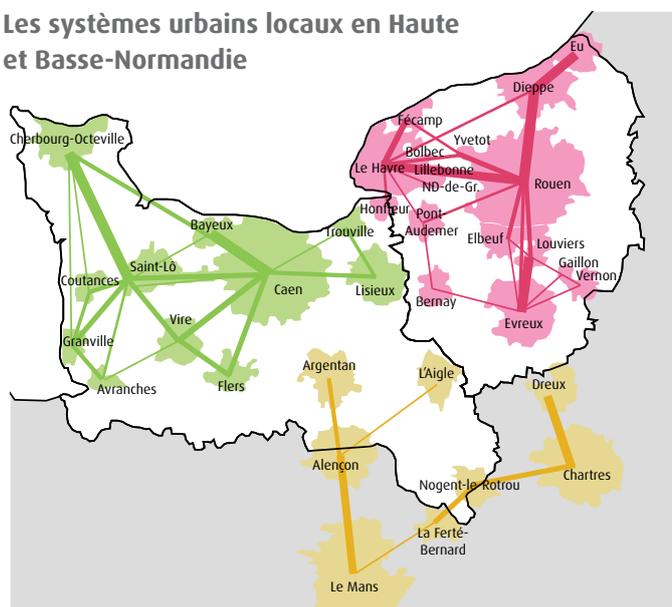
* maximum 28 points

Géographie de la relation



ce qu'on appelle un « système urbain local » : ces relations de proximité entre les aires urbaines composent le bassin de vie et économique du territoire, largement au-delà des périmètres des EPCI. C'est une échelle qui ne veut pas dire que les échelles communales ou intercommunales n'ont plus de sens – parce qu'elles structurent forcément l'action publique – mais il ne faut pas oublier qu'il y a ce fonctionnement « réel » qui est de plus en plus à cette échelle large.

Les systèmes urbains locaux en Haute et Basse-Normandie



Source : DATAR

On peut faire le même exercice sur la Basse-Normandie. On observe qu'il y a un réseau bas-normand un peu plus complexe puisque Le Mans est préférentiellement en lien avec toutes les aires urbaines de la partie sud de la Basse-Normandie. Il n'est pas surprenant de voir l'animation un peu en triptyque Caen-Saint-Lô-Cherbourg. Lisieux, Trouville, le Pays d'Auge, sont préférentiellement en lien vers

Caen et on n'a pas observé de liens préférentiels avec la Haute-Normandie. Ce qui ne veut pas dire qu'il n'y a pas de liens entre les villes de Haute-Normandie et de Basse Normandie, mais ils ne sont pas suffisamment sur-représentés pour apparaître davantage que les liens observables à l'intérieur même de chacune des régions.

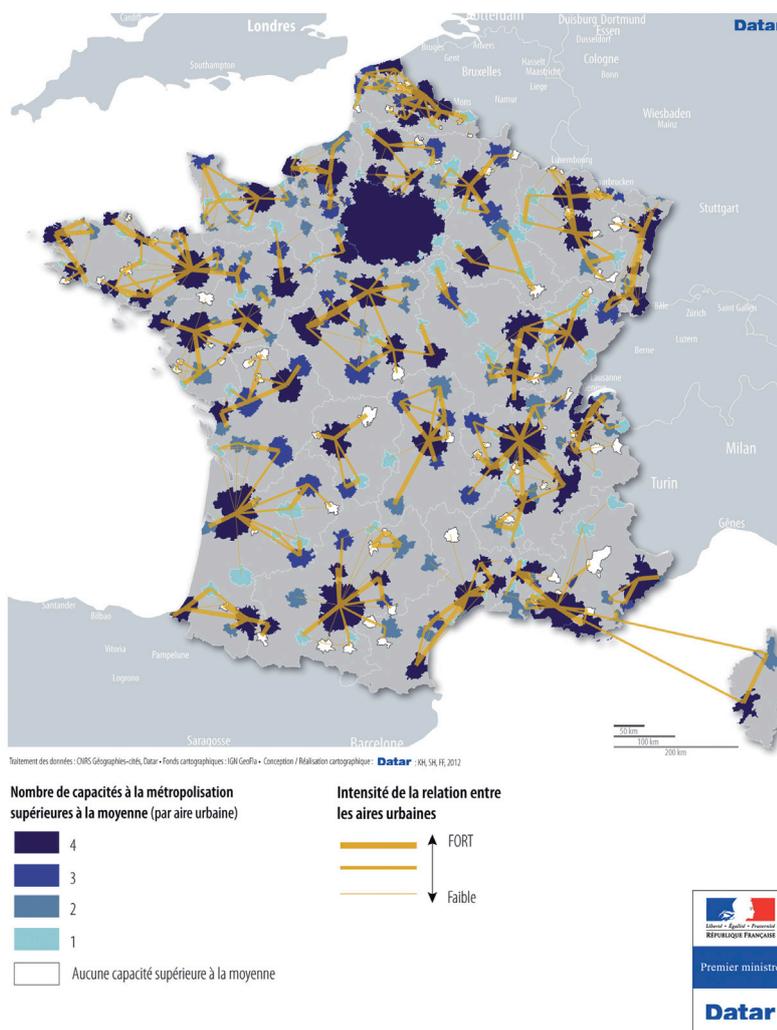
Sur cette question interrégionale, la délégation interministérielle au développement de la vallée de la Seine, créée en avril 2013 et dirigée par François Philizot, a pour objectif d'élaborer et de mettre en œuvre un projet stratégique à l'échelle de l'interrégion regroupant les deux Normandie et l'Île-de-France, dans une démarche globale qui va au-delà du seul corridor de part et d'autre de la Seine. La mission du délégué interministériel est de conduire un travail co-piloté entre l'État et les régions concernées et associant aussi les autres acteurs territoriaux. Il s'agit de la co-écriture d'un projet et non pas d'une production par l'État d'un document soumis aux territoires concernés. C'est un premier territoire d'expérimentation à une telle échelle qui sera doté d'un contrat de plan spécifique, en travaillant sur le grand territoire, ses couloirs et façades stratégiques.

Après cette parenthèse, je reviens à l'étude pilotée par la DATAR qui, après avoir posé le cadre d'observation de ce qui se passe en termes d'échanges entre les territoires, a consisté, dans un second temps, à caractériser un « degré de métropolisation » des différents systèmes mis en évidence, par l'utilisation d'indicateurs d'expression de fonctions métropolitaines, appliqués à cette échelle des systèmes d'aires urbaines et non plus aire urbaine par aire urbaine.

14 indicateurs ont été sélectionnés pour caractériser la capacité de relation, d'ouverture internationale, d'innovation sur le territoire, de concentration d'emplois des fonctions métropolitaines, d'accumulation de richesses, et la capacité d'être connecté aux autres territoires. Ce qui ressort, c'est la confirmation, non seulement que le système lyonnais est le deuxième pôle métropolitain français, que les systèmes animés par les aires de Marseille, ainsi que Nice, Toulouse, Strasbourg et Lille ont un bon niveau de métropolisation, suivis par Bordeaux et Nantes. Ensuite, on est sur des systèmes territoriaux beaucoup plus modestes sur ces fonctions métropolitaines, avec chacun des particularités.

Le système urbain régional de Rouen n'apparaît pas parmi les plus performants, ce qui est une conséquence directe de sa proximité avec l'aire urbaine de Paris puisqu'on considère, en analyse globale, que les régions normandes font partie de la très grande inter-régions métropolitaine de Paris : on est dans l'aire d'influence de Paris qui va de la Champagne-Ardenne à l'Est jusqu'à la façade littorale et qui descend assez bas dans la partie centrale de la France. Les grandes agglomérations qui la composent ne peuvent pas

Le « degré de métropolisation » des aires urbaines

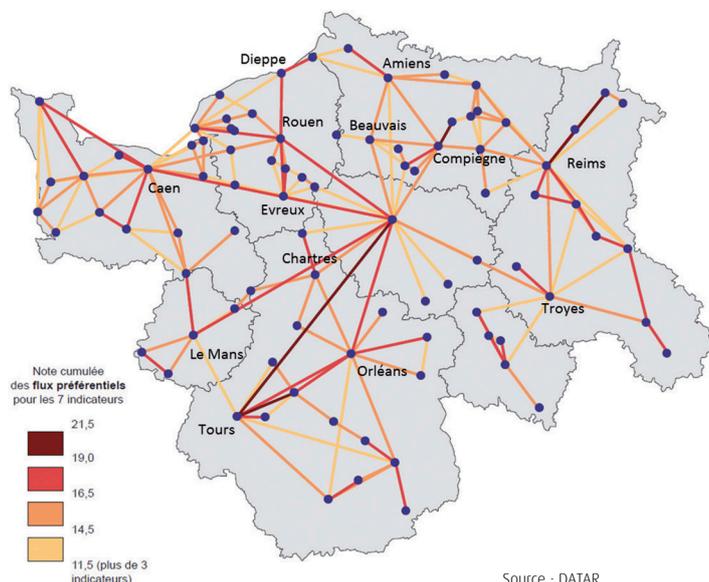


avoir le même type de développement que d'autres agglomérations françaises plus éloignées de la capitale nationale et en position de pôle structurant dans leur région, comme Bordeaux par exemple. Pour autant, on observe une capacité du système rouennais à être en lien avec d'autres espaces en France : alors que le score du système urbain animé par Rouen est assez modeste en fonctions métropolitaines, l'insertion de Rouen à l'échelle nationale est par contre assez bonne puisqu'on constate la présence de liens établis par les migrations et les liens économiques avec plusieurs grandes agglomérations dans différentes régions. C'est sans doute un élément à travailler pour analyser dans le détail le sens de ces liens (populations qui bougent, liens économiques établis à travers des pôles de compétitivité ou des clusters, partenariats de recherche, etc.).

En comparaison, le système de Caen est beaucoup plus local. La région métropolitaine de Caen a un fonctionnement plus lié à Paris et les relations avec les autres territoires concernent uniquement les régions périphériques.

Pour terminer sur cette notion de liens, une dernière carte propose une lecture du fonctionnement par ces liens cumulés à l'échelle de Bassin parisien car il y a un fonctionnement interrégional indiscutable au sein de ce grand territoire. Un différentiel Est-Ouest est observable : les territoires à l'Ouest sont beaucoup plus liés à l'aire urbaine de Paris que ne le sont les espaces à l'Est. Il y a notamment les barreaux Paris-Caen et Paris-Rouen qui apparaissent très nettement. C'est pour cette raison qu'une réflexion a été relancée au sein des services de l'État, tout comme les Conseils régionaux ont pu mettre en place une conférence

Le système interrégional « parisien »



interrégionale, la « C8 », qui réunit les huit présidents de Conseils régionaux du Bassin parisien. La volonté est de distinguer les enjeux spécifiques à cette inter-région, complémentaires ou différents de ceux définis dans chacune des régions concernées. Il y a des enjeux de transport, de circulation tangentielle, ou encore des enjeux sur l'implantation économique et les filières. On a beaucoup de pôles

de compétitivité qui sont bi ou tri-régionaux : Mov'eo en est un très bon exemple, ou bien la vallée « cosméto-pharmaco » de la Normandie au Centre qui est très puissante et qui n'est pas assez mise en évidence. Les enjeux écologiques des trames vertes et bleues et ceux liés à l'approvisionnement énergétique, en produits céréaliers et en matériaux sont également à traiter à cette échelle.

Cette présentation d'une démarche renouvelée d'analyse territoriale et de sa déclinaison pour votre territoire et la région vous a, je l'espère, permis de découvrir quelques images fortes de positionnement, de liens, de perspectives. L'intérêt d'un tel matériau est qu'il peut servir à définir des trajectoires possibles de développement, par les « marges de progrès » à combler et les choix de priorité d'intervention à faire ou à conforter. Ce dialogue sur les futurs possibles est conduit avec les services de l'État dans les régions concernées et au plan national, avec les collectivités, les agences d'urbanisme, les CCI. Cette réflexion prospective et pragmatique est plus difficile à mener dans des périodes budgétaires un peu délicates car elle suppose de décider maintenant de choix qui ne verront leurs pleins effets produits que dans 10-15 ans. C'est pourtant une nécessité que de penser le développement territorial au-delà d'un futur proche et d'un horizon local. Mais il me semble qu'à Rouen, vous avez l'habitude de ce genre de discussions.

Merci de votre attention.

Pierre Bourguignon : Merci Philippe Matheron. Ce que je vous propose aux uns et aux autres, c'est d'ouvrir une deuxième phase de réactions, de façon à pouvoir partager l'approfondissement, puisque le sens du travail de ce matin est que chacun, dans ses rôles quelquefois complexes et multiples, puisse participer à deux choses : l'approfondissement pour lui-même, et ses réactions, car cela permet de communiquer aux autres quelques préoccupations. Cela étant, par rapport à d'autres dimensions, nous aurons ensemble avec les différents acteurs contribué à renforcer les axes de travail.

Géraldine Gouhier : Merci pour toutes ces présentations que je trouve très intéressantes. Je les diffuserai à l'université autant que possible.
J'ai une question technique pour bien comprendre comment vous avez travaillé par rapport à vos réseaux vis-à-vis de la recherche : vous avez travaillé au niveau national sur les dossiers de l'Agence Nationale pour la Recherche (ANR) et au niveau européen sur les dossiers européens porteurs pour la Normandie ou la Haute-Normandie ? Comment avez-vous fait ?

Philippe Matheron : Notre base de référentiel, ce sont les Programmes Cadres de Recherche et Développement (PCRD) de la Commission européenne.

Géraldine Gouhier : Pour répondre à votre question par rapport aux projets européens, je voudrais dire qu'à l'université de Rouen nous sommes en déficit, mais pas tant que cela parce qu'en fait, nous ne sommes pas porteurs, donc nous ne sommes pas lisibles. Généralement, ce sont justement les Européens qui sont porteurs. Pourquoi ? Ce n'est pas parce que nous n'avons pas envie de le faire, mais parce que nous ne sommes pas capables de le faire : nous n'avons pas la logistique pour le faire. Il y a des universités où il y a des pôles entiers pour monter ces dossiers-là, car c'est un métier. Nous, nous n'avons qu'une personne qui s'occupe de toute l'Europe et de toutes nos relations internationales. On a des idées, on a le potentiel, on a des compétences, on a des pôles d'excellence dans nos laboratoires de recherche, on a beaucoup de relations internationales, individuelles ou par laboratoire qui ne sont pas visibles ici parce qu'à mon avis, on n'a pas le potentiel humain pour monter ce genre de dossiers. Mais ce n'est pas parce qu'on n'a pas les compétences scientifiques.

Je suis allée au Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) il n'y a pas longtemps, pour demander s'il était possible d'avoir une aide financière pour avoir des missionnaires pour nous aider. Il y a toute une stratégie, soit on la met en place, soit on continue à suivre les autres. C'est un choix politique.

Pour les dossiers ANR, c'est la même chose : ils ne sont majoritairement que dans les grandes villes et nous sommes les parents pauvres. On peut avoir des dossiers scientifiques excellents, mais si l'on veut que cela aboutisse, il ne faut pas que l'on soit porteur ; il faut être porteur avec les grandes universités qui ont l'argent. Donc, ce n'est pas parce que nous n'avons pas envie de faire ni que nous n'avons pas les compétences, mais nous ne sommes pas porteurs car nous savons que cela ne peut pas marcher.

Et par rapport aux liens Caen-Rouen, nous travaillons entre universités et apparemment, les choses avancent au niveau de la Communauté d'Universités et d'Établissements. Nous sommes également en train de travailler sur la Société d'Accélération de Transfert de Technologie (SATT) et sur le Pôle d'Entreprises Entrepreneuriat pour les étudiants (P2E) que nous sommes les seuls en France à ne pas encore avoir. Tout cela est fédérateur entre les universités et entre les régions.

Jacques Charron : Merci pour la présentation et la satisfaction de voir la DATAR revenir sur des réflexions dans une logique de soutien des territoires. Pour avoir suivi la démarche passionnante « Territoires 2040 », il me semble qu'il y avait plus une logique de réflexion de fond que ce que vous nous annoncez aujourd'hui, c'est-à-dire la volonté de revenir vers des acteurs locaux et les aider à mettre en place concrètement les orientations partagées tant au niveau national que local. Donc, c'est un retour vers l'action politique qui me paraît tout à fait intéressant à signaler.

Sur les critères sur lesquels nous sommes en retrait au niveau européen, je reviendrai sur le commerce. Nous savons qu'au niveau des grands groupes et de l'activité commerciale, Rouen est un lieu à la fois de test pour les nouvelles enseignes et un lieu important avec une spécificité, à savoir que le centre-ville est le premier pôle commercial de la région. C'est une spécificité nationale d'avoir encore réussi à garder une activité commerciale de centre-ville, sans que celle-ci ne périclité. J'évoque naturellement cette question aujourd'hui dans une dimension européenne ou nationale, mais on sait bien qu'il y a aussi des décisions locales nécessaires pour préserver ce positionnement commercial de Rouen.

Vous avez par ailleurs évoqué la dépendance de Rouen au niveau des sièges sociaux, en évoquant aussi les grands groupes dont les décisions sont extérieures à la région. Les raisons sont des raisons d'entreprises. De fait, sur des secteurs industriels tels que le raffinage ou la chimie ou encore la pharmacie, les décisions sont prises au niveau international, pas seulement européen mais mondial. Et il y a des questions concrètes, avec comme le soulignait Marc Massion des risques de départs d'entreprises. Nous sommes une région en mutation et les décisions sont prises naturellement au niveau international. Mais pour autant les territoires ont aussi la capacité d'essayer de conserver des grands établissements industriels, que ce soit par la qualité de la formation, par l'intégration dans le tissu urbain ou par les décisions en matière de protection de l'environnement. Par exemple, dans le secteur de la pétrochimie, le site de Notre-Dame-de-Gravenchon, à mi-chemin entre Rouen et Le Havre, compte tenu de sa localisation et des investissements qui y ont été réalisés, représente un potentiel pour le groupe pétrochimique qui le possède, au niveau européen, même s'il y a des délocalisations d'activité, en direction de l'Asie notamment.

En ce qui concerne les foires et salons, il n'y a pas actuellement de capacités dans le centre-ville de Rouen, mais il y a un opérateur privé qui est en train d'investir dans un projet de centre de congrès ; c'est donc une situation qui devrait être corrigée.

Par contre, le déficit en termes de nuitées hôtelières est une caractéristique de la région qui mise sur le court séjour touristique. Et je signale que l'heure de la projection sur la cathédrale a été justement choisie en fonction des départs des derniers trains sur Paris pour essayer d'obliger les Parisiens à rester sur place. Conscients de nos faiblesses, on essaye de mettre en place concrètement des actions pour les corriger.

Enfin, par rapport au niveau national, je souhaitais rappeler qu'existe, depuis quelques années, le réseau des CCI métropolitaines et que des travaux ont été engagés pour essayer d'identifier, secteur d'activité par secteur d'activité, les liens possibles entre métropoles nationales, grandes agglomérations, et les échanges qu'on peut imaginer en matière de recherche, d'innovation, d'action à destination des entreprises, des filières de compétitivité. Un rapport a été édité sur ce sujet en 2010.

Christine Leroy : J'ai été très intéressée par votre présentation. Au niveau des ports de l'Axe Seine, nous sommes maintenant organisés et nous sommes en train de finaliser une démarche HAROPA 2030 qui a fait l'objet de groupes de travail et qui va être soumise à une concertation plus large. Dans ce cadre, nous avons travaillé par grandes filières d'activité et il me semble important d'essayer d'approfondir la connaissance sur la relation de l'Axe Seine, en particulier des grands sites de Rouen et du Havre, avec les autres métropoles, soit françaises, soit européennes. En termes de flux de marchandises, certaines régions comme Lyon, l'Italie du Nord, le sud de l'Allemagne, la région Aquitaine, l'Espagne... sont des régions importantes à prendre en considération. Nous sommes en train de travailler en ce sens et nous pouvons vous donner des éléments qui peuvent améliorer la connaissance partagée. Et je pense que nous réussirons à renforcer nos fonctions métropolitaines si justement nous arrivons à développer les liens avec ces différentes métropoles que l'on a identifiées. Il y a aussi un travail très intéressant qui est fait avec « Westflows », qui est un projet européen concernant tous les flux Est-Ouest et tout ce qui concerne le développement économique et culturel. Cela nous donne aussi des indications sur les potentialités

...

de notre Axe Seine de se raccorder à d'autres lieux européens, ce qui serait notre planche de salut. Parce que jusqu'à maintenant pour les villes qui sont à 100 km-200 km de Paris, l'attractivité de Paris avec un système centralisé est tellement forte – à la différence de l'Allemagne où il y a un État fédéral avec des réseaux de villes – qu'elles n'ont pas pu se développer et développer des réseaux conséquents. Je pense que c'est sur ces points-là qu'il faut qu'on essaye d'insister. Par exemple, on peut délocaliser sur l'Axe Seine, sur Rouen, certaines fonctions métropolitaines qui sont à Paris, dans les domaines des transports, de la logistique. Et dans le pôle de compétitivité Nov@log, on a des projets ANR et des projets du Fonds Unique Interministériel (FUI) qui sont retenus. On travaille en réseau avec le reste de la France : il faut le faire ressortir parce qu'on a déjà là, des pistes d'action importantes.

J'ajouterais qu'en ce moment, nous travaillons sur un schéma territorial Axe Seine portuaire, avec l'université de géographie de Rouen et le Centre interdisciplinaire de recherche sur les mobilités (CIRTAI) du Havre pour essayer de visualiser à la fois les activités économiques et les flux de marchandises, et faire un lien.

Paule Valla : Je voudrais confirmer l'intérêt de cette présentation.

Effectivement, la contractualisation qui se prépare tant sur l'Axe Seine que dans le cadre du Contrat de Plan État-Région et la part de la contractualisation avec les métropoles est au cœur de nos réflexions à ce jour. Je voulais donc savoir, plus concrètement, vos propositions de travail avec les collectivités sur l'affinage ou la définition de leur stratégie, dans un contexte de temps très court puisqu'à la fin de l'année, nous devons avoir défini ce qu'il y a notamment dans le volet « mobilité ». Donc, comment pouvons-nous vous solliciter ?

Philippe Matheron : Pour cette question relative aux acteurs liés à la préparation du CPER, votre interlocuteur est le Préfet de Région. Il va recevoir les instructions du Premier Ministre sur la façon de conduire la concertation avec les acteurs locaux. Donc ce sera à lui de constituer le panel des personnes à concerter.

Pour lui permettre d'organiser ce travail, le Préfet va recevoir des cahiers des charges sur les différents volets thématiques et territoriaux du CPER, comme par exemple le volet « enseignement supérieur », le volet « mobilités », le volet « métropoles ». Ce dernier consistera, au sein du CPER, à mettre en évidence des actions cofinancées, directement liées au développement de fonctions métropolitaines pour les EPCI qui évolueront vers le statut juridique de la métropole, lorsque la loi sera promulguée. En tant que DATAR, nous avons rédigé le cahier des charges, certes à l'échelle de l'EPCI, mais en encourageant à ne pas se limiter à son périmètre strict pour la concertation à mener avec les territoires qui sont en relation étroite avec cet EPCI. Parce qu'effectivement, il peut y avoir des choix d'infrastructures, d'équipements, d'axes de politiques publiques à conduire, soit sur le territoire de l'EPCI métropole et qui concernent tout le système territorial au-delà de ce périmètre, soit à l'inverse à l'extérieur du territoire de l'EPCI métropole, mais pour lequel il aura tout intérêt à être partie prenante, y compris financièrement.

Donc, l'interlocuteur, c'est le Préfet de Région qui va être chargé d'ici le mois de février d'organiser la phase de réflexion partagée sur les stratégies à développer, un choix d'axes à mettre en œuvre. À partir du mois de février-mars, il aura la transmission, sur la base de ce qui aura été remonté comme éléments de stratégie, des enveloppes financières de négociation.

Paule Valla : Ma question concernait surtout l'aide possible de la DATAR sur la matière grise.

Philippe Matheron : Effectivement, d'ici le mois de mars, nous sommes en capacité, si vous en faites la demande, et sur des questionnements si possible ciblés, de vous donner des éléments dont on dispose sur telle filière, sur les domaines où il y a du lien entre Rouen et d'autres espaces.

Après, vous avez le Secrétariat Général aux Affaires Régionales (SGAR) qui travaille avec nous depuis 2-3 ans sur ces sujets-là. Le SGAR a tous ces documents et peut, en première approche déjà, vous répondre sur pas mal de sujets.

Cyrille Mansour : Je voulais insister sur la question institutionnelle, car on voit bien qu'on y revient toujours finalement, même quand on cherche à s'en affranchir au départ. Le Pays du Roumois, par sa configuration à l'interface des deux départements Eure et Seine-Maritime, dans le triangle Rouen-Caen-Le Havre est un poste d'observation privilégié. Dans ce que vous avez présenté des relations préférentielles qui se mettent en place, on voit bien que le cadre institutionnel enferme les fameux réseaux dont vous parliez, les réseaux d'échanges qui, spontanément, pourraient se mettre en place et qu'on pourrait vouloir renforcer, y compris dans une logique métropolitaine. Et je trouve que c'est particulièrement frappant des relations Rouen-Caen qui, manifestement, n'apparaissent pas dans ce que vous présentez alors même qu'on peut supposer que dans une recherche et une logique de fonctions métropolitaines supérieures, il y a quelque chose qui se joue à cette échelle-là.

Pierre Bourguignon : J'avais juste une petite remarque sur les artefacts. Un exemple d'artefact, c'est de dire que là, on a pris des indicateurs qui ne font pas apparaître une partie des relations Caen-Rouen; c'est à nous, au niveau du travail plus local, de ne pas simplement nous laisser impressionner par cela.

Autre exemple pour des réflexions à venir : il y a un niveau d'équipement culturel très fort, au-delà de la moyenne, et par contre, en activité touristique, les nuitées hôtelières sont très en deçà de la moyenne. Mais s'il y a beaucoup de visiteurs, c'est aussi parce que Rouen est à côté de Paris, donc ce n'est pas forcément une faiblesse.

Parce que là encore, l'argument de la proximité de Paris, nous le savons bien depuis longtemps, est surtout utilisé quand cela va mal : qu'est-ce que Paris est trop près ! Alors qu'en fait, c'est un atout colossal, notamment du point de vue portuaire, car avoir comme hinterland la région parisienne, c'est quand même fabuleux !

Laurent Moreno : J'ai une première remarque à partir de ce qu'ont dit la CCI de Rouen et le Grand Port Maritime de Rouen, qui est aussi fluvial, sur les relations, les liens. Ce que l'on montre aujourd'hui, c'est ce qui s'est passé hier, dans la meilleure des possibilités de la statistique publique. Et je retiens de vos propos que finalement, si les liens vont s'étoffer, c'est à partir de ce que vous faites aujourd'hui, ou de ce que vous engagez. Vous avez dit : « que nous sommes en train d'engager ». Donc, on verra dans quelques années, quels sont les effets de ces engagements. De ces engagements aux deux sens du terme : des engagements au sens de « on commence » et des engagements au sens de « on le tient sur une certaine durée ».

Effectivement, l'organisation des politiques publiques locales se fait à 10 ans-15 ans : ce sont les temps des outils de planification. Mais à plus long terme, on est sur les temps des outils de stratégie de développement dont les effets se font ressentir à 15-20 ans quand on est rapide et quand cela se passe bien. Cela veut donc dire que si on se revoit dans 20 ans, ce qu'on est en train d'engager aujourd'hui devrait avoir un effet sur les cartes que l'on verra alors. Et ce que l'on voit aujourd'hui, ce sont les effets de ce qui a été engagé depuis une vingtaine, une trentaine d'années. La question des liens, notamment ceux qui naissent sur l'Axe Seine, provient d'une réflexion actuelle, mais aussi de l'observation d'une réalité préexistante, parce que Rouen a toujours été à 100 km de Paris. Précisément, ma seconde remarque concerne la particularité de Rouen vis-à-vis des autres « villes à une heure de Paris ». Rouen est une métropole puisqu'elle a la taille critique, 500 000 habitants pour le cœur administratif de la CREA, 700 000 habitants pour le bassin de vie. Un poids de population, c'est aussi un nombre d'emplois. Quand

on a 700 000 habitants, on a à peu près 300 000 emplois. Ces effets de masse sont importants aussi parce que cela crée de l'activité. Rouen est, à l'échelle du Bassin parisien, la seule entité dont le poids démographique et économique est de cette ampleur. Rouen n'est pas Amiens, ni Orléans, ni Chartres, même si dans toutes ces villes historiques, il y a aussi de magnifiques cathédrales. L'idée est peut-être de se mettre en mesure d'organiser une stratégie qui nous soit singulière, parce qu'on ne peut pas se calquer sur ceux qui sont plus petits et qui auront donc, forcément, des ambitions et des moyens plus modestes que les nôtres.

Philippe Matheron : Je retiens pour ma part cette notion de singularité qui peut, effectivement, être un choix. Ce ne sera pas forcément le seul à avoir. Votre positionnement aujourd'hui est tout à fait honorable, conforme à une certaine histoire, même s'il y a une tendance d'évolution des emplois assez inquiétante. On a tenté d'en expliquer les causes; cela ne veut pas dire qu'on a tous les éléments de réponse, évidemment.

Et on est bien là sur une période charnière pour bâtir une stratégie de positionnement. Il y a un cadre aujourd'hui, qui est la vallée de la Seine, sur laquelle repose votre histoire et votre fonction première. Rouen est capitale de la Seine-aval.

Ce positionnement existe mais ce n'est pas une finalité en soi quand on veut être à une échelle européenne ou internationale.

Comme je l'ai dit tout à l'heure, c'est vraiment une question de choix stratégique-politique que de décider quelles inflexions il est utile d'apporter par rapport au développement de cette agglomération.

Est-ce qu'on la conforte sur ses fonctions portuaire et industrielle, de capitale administrative qui sont ses points forts? Mais la mutation du tissu industriel peut faire évoluer le profil économique dans 20-30 ans et cela peut être autant de sources de rebondissements pour recréer des nouveaux emplois.

Mais vous pouvez aussi prendre la décision, en lien avec les stratégies régionale et nationale, d'infléchir plus nettement la tendance « au fil de l'eau » pour marquer un peu plus le territoire par des fonctions sur lesquelles il est aujourd'hui moins reconnu. Il ne s'agit pas de viser une trop forte spécialisation, car on ne serait plus dans une économie métropolitaine où c'est la diversité qui fait la richesse.

Ceci étant, j'ai l'impression que vous avez tous partagé le constat que vous avez une sorte de problème de reconnaissance de vos forces intrinsèques et de reconnaissance de votre rôle à une échelle nationale et au-delà. Il est vrai que tout cela doit se faire dans l'ombre portée parisienne, mais en même temps, je n'ai pas l'impression que Paris soit dans une attitude de captation ou de contrôle du développement de Rouen qui vous empêcherait d'avoir une logique propre de développement particulière et bien complémentaire avec l'agglomération parisienne.

Il y a dans le Bassin parisien des agglomérations plus petites que celle de Rouen qui ont fait des choix totalement inverses. Certaines ont fait le pari du protectionnisme, d'une certaine manière, en s'auto-développant, sans vraiment tenir compte de la proximité avec Paris. D'autres ont fait le pari de se rapprocher le plus possible de l'agglomération parisienne par les liens, les transports, pour vivre avec et en profiter. Je pense à Reims par exemple : être à 45 minutes de Paris pour Reims, ce n'est plus du tout la même chose que d'être à une heure et demie ou deux heures. Donc, Reims a fait le pari d'exister par ses atouts tout en étant dans une relation gagnant/gagnant avec Paris. C'est peut-être une option à travailler. Je pense que la démarche des milieux consulaires sur l'ensemble de l'Axe Seine, sur la répartition des fonctions économiques, les stratégies d'emploi, que la démarche globale de la vallée de la Seine qui est là pour favoriser chacun et ne pas mettre les uns et les autres en concurrence, vont dans le sens d'une relation gagnant/gagnant sans perdre son identité, sans perdre ses racines, mais peut-être en essayant en termes d'attractivité de gagner des marges de progrès. On voit bien que c'est un sujet qui n'est pas seulement économique ou seulement politique. C'est toute une collégialité d'acteurs qui pourraient éventuellement en décider, de l'échelon national à celui du local.

Pierre Bourguignon : Merci de cet apport. Ce qui est extrêmement intéressant, c'est que vous terminez en utilisant le terme « collégialité » des différents acteurs, ce qui vient en écho de ce que je rappelais en ouvrant notre Rencontre(s), à savoir que justement nous ne sommes pas sur une dimension de travail juridico-institutionnelle, mais bien dans un partage d'analyse objective.

Cette matinée a été particulièrement riche et dense au regard du nombre d'éléments statistiques et théoriques présentés, dont nous avons débattu.

Vous avez, chacun dans vos styles, reposé à partir de ces éléments ce qui se situe dans une dimension collectivité territoriale, dans une dimension économique, dans une dimension de stratégie, de recherche, etc. Je me permettrai simplement, parce que l'agence est le lieu de travail permanent pour que la culture commune puisse servir aux uns et aux autres, de vous redire que nous avons fait avancer beaucoup de choses : sur l'utilisation de la proximité de Paris, sur le fait de considérer que le port est un élément essentiel de notre développement... Et la réflexion « Paris-Rouen-Le Havre », qui n'est pas seulement un effet d'axe, doit être prise en compte car c'est un des éléments moteurs vis-à-vis de la nécessité pour le Grand Rouen d'un redéveloppement d'activité économique. Il est en particulier indispensable de pouvoir renforcer ce que l'on appelle le tertiaire supérieur et cela nécessite la mobilisation des uns et des autres. Et ceci n'est pas négligeable au moment où l'État et les collectivités qui sont en responsabilité se rencontrent en vue de contractualiser. Je ne rappelle pas les décisions nationales et le positionnement local que l'on a sur quelques grands projets pour améliorer les dimensions de mobilité nécessaires, notamment au développement de l'activité économique. Et l'activité économique que l'on peut tirer avec du tertiaire supérieur n'est pas en contradiction, au contraire avec le fait que le Grand Rouen reste un des grands pôles industriels français, il ne faut pas l'oublier. Donc, chacun est interpellé à son niveau (État, grandes collectivités, territoires de SCoT), et nous avons maintenant beaucoup d'éléments pour avancer, pour concrétiser. La force va être justement de pouvoir continuer de renforcer la culture commune pour que chacun dans ses rôles puisse être efficace. Et ceci me paraît d'autant plus important qu'il y a une nécessité dans tout ce que nous faisons, nous élus, de ne jamais oublier que l'organisation de la société et ce que produisent les systèmes d'organisation de la société, n'est jamais que pour un seul but : la personne. Pas seulement le citoyen, la citoyenne : la personne, quels que soient son âge, sa condition sociale... l'essentiel étant qu'elle se sente plus à l'aise dans la société. Et même avec le « mille-feuille administratif » les collectivités locales sont sur des dimensions de proximité : il n'y a pas de petits détails.

N'oublions pas également que le temps de l'action politique au sens global du terme est réputé être un temps court : or, ce n'est pas exact. Quelquefois, une partie de notre temps politique est plus long que le temps de projection de l'entrepreneur. Et pour un certain nombre de choses, 15 ans et davantage de préparation de décisions et d'organisation politique, c'est du temps court. Et comme nous avons dans nos responsabilités à préparer, y compris l'arrivée d'équipements de mobilité dans notre bassin de vie, on est dans de l'horizon très proche. Donc, plus les solutions concrètes des uns et des autres sont redonnées, plus cela enrichit notre culture commune. En même temps, il appartiendra à chacun d'entre nous de s'en saisir.

Bien évidemment, merci aux uns et aux autres, et merci beaucoup Philippe Matheron. Notre prochaine Rencontre(s) aura lieu le 21 novembre sur le thème « Éléments structurants de l'Inter-ScoT, interfaces et polarités ».



Rencontre(s)



1 > 7 octobre 2010
> Retours d'expériences de
4 agences d'urbanisme



2 > 7 avril 2011
> La démarche de
l'interscot



3 > 16 juin 2011
> État d'avancement du
dossier de la ligne nouvelle
Paris-Normandie



4 > 6 octobre 2011
> La mobilité des habitants
des espaces périurbains



5 > 23 février 2012
> Perspectives d'évolutions
démographiques du
bassin de vie de Rouen



6 > 12 septembre 2012
> Le mode d'usage de
l'espace
Les pratiques et les coûts
de l'aménagement



7 > 25 octobre 2012
> Le référentiel logistique
et « l'Axe Seine »



8 > 7 mars 2013
> Regard des habitants sur
leur logement et le cadre
de vie



9 > 4 juillet 2013
> Les lieux de l'intermodalité :
de la mobilité quotidienne
aux déplacements spécifiques
à toutes les échelles

agence d'urbanisme de rouen
et des boucles de seine et eure
101, boulevard de l'Europe - CS 30220
76004 Rouen Cedex 1
Tél : 02 35 07 04 96 - Fax : 02 35 36 82 98
Courriel : contact@aurbse.org
Site : www.aurbse.org